

Revue du secteur avicole



Revue du secteur avicole

Dr Riadh Karma

Vétérinaire Inspecteur Divisionnaire
Directeur Général du Groupement Interprofessionnel des
Produits Avicoles & Cunicoles de Tunisie

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Avant-propos

L'apparition d'épizooties telles que l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) dans plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique demande continuellement une réponse active et rapide à un niveau national, régional et international. La crise de l'IAHP a dû et doit être combattue à travers le monde à sa source, c'est-à-dire au sein de la population avicole.

Le risque principal de l'IAHP pour la santé humaine est sa possible transmission à l'homme. La maladie se propage principalement par les actions de personnes à tous les niveaux de la production, de la distribution, de la transformation et de la vente des volailles et des produits avicoles. Les impacts socioculturels et économiques directs et indirects de telles maladies influencent les décisions politiques et commerciales, perturbent le marché et causent des pertes économiques énormes. L'IAHP peut avoir un impact négatif important sur l'économie familiale dans les communautés rurales lorsque la production avicole y joue un rôle. Aussi l'évaluation et l'application de mesures visant à une production plus sûre, sur toute la filière avicole sont d'une grande importance. Les stratégies et mesures visant à soutenir les populations pauvres dans le cadre d'un développement durable de l'aviculture doivent recevoir une attention particulière.

Une bonne compréhension des différentes filières de production et commercialisation permet de développer des mesures de contrôles des maladies qui soient appropriées et efficaces.

Cette revue fait partie d'une série de revues à propos du secteur avicole à l'échelle nationale. Celles-ci sont commissionnées par le Service de Production Animale (AGAP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et plus spécifiquement par le groupe socio-économie, production & biodiversité du Centre d'Urgence pour les Maladies Animales Transfrontalières (ECTAD).

Cette revue a été produite en juin 2008 par le Dr Riadh Karma, Vétérinaire Inspecteur Divisionnaire et Directeur Général du Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles & Cunicoles de Tunisie. Elle a été complétée par des données extraites de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT) et des banques de données de la Banque Mondiale et de la Division de population de l'ONU. Elle a été développée comme un document de référence à l'intention de toute personne cherchant des informations sur le sujet. Cette revue n'est pas complète et devra être régulièrement mise à jour, complétée et améliorée. Tous commentaires et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur, FAO/AGAP et FAO/ECTAD (Groupe socio-économie, production & biodiversité)¹.

¹ Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: www.fao.org/avianflu/en/farmingsystems.html ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAP. Adresse électronique: Philippe.Ankers@fao.org et Olaf.Thieme@fao.org Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division Santé et Production Animale, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

Sommaire

Avant-propos	i
Sigles et abréviations.....	iv
Brève présentation du pays	1
Structure du secteur avicole	3
2.1 Cheptels avicoles nationaux	4
2.2 Repartition géographique des cheptels avicoles nationaux	5
2.3 Production	6
2.4 Consommation	7
2.5 Commerce	8
2.5.1. Poulet de chair	8
2.5.2. Dinde	8
2.5.3. Œufs de consommation	9
2.6 Prix	11
2.6.1. Prix au producteur	11
2.6.2. Prix au consommateur	12
Systèmes d'aviculture	13
3.1 Généralités.....	14
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré	14
3.2.1. Cheptels reproducteurs et œufs à couver	15
3.2.2. Elevage de pondeuses, de dindes et de poulets de chair	15
3.3 Secteurs 2 et 3: Autres élevages commerciaux.....	16
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver	16
3.3.2 Viande de poulets et dindonneaux de chair	16
3.3.3 Œufs de consommation de poules	16
3.3.4 Autres espèces	17
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour	17
3.4.1 Poulets	17
3.4.2 Autres espèces	18
3.4.3 Première étude de cas	19
3.4.4 Deuxième étude de cas.....	20
3.4.4 Troisième étude de cas	21
3.4.5 Quatrième étude de cas	22
3.5 Analyse de la filière avicole.....	23
3.5.1 Poussins d'un jour	23
3.5.2 Viande de poulets de chair	24
3.5.3 Œufs de consommation.....	25
3.5.4 Autres espèces	25

Commerce, commercialisation et marchés	26
4.1 Poulet de chair standard.....	26
4.2 Poulet label et certifié (Poulet fermier)	27
4.3 Dinde	28
4.4 Poules de réforme	28
4.5 Volailets traditionnelles	28
4.6 Autres espèces	29
4.7 Marché national de la filière de l'œuf de consommation.....	29
4.8 Importations	30
4.9 Exportations.....	31
4.10 Infrastructures d'abattage	32
Races	34
5.1 Races exotiques.....	34
5.2 Races locales.....	34
5.3 Races ornementales	34
5.4 Impact de l'influenza aviaire sur la diversité génétique aviaire	34
Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité	35
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène	35
6.2 Autres pathologies aviaires majeures	38
6.3 Mesures de biosécurité.....	39
Politiques actuelles, cadre légal.....	41
Analyse	42
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole	42
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années	42
Qui est qui (liste de contacts)	45
Liste des projets majeurs — secteur avicole	50
Références bibliographiques	51
Cartes	52

Sigles et abréviations

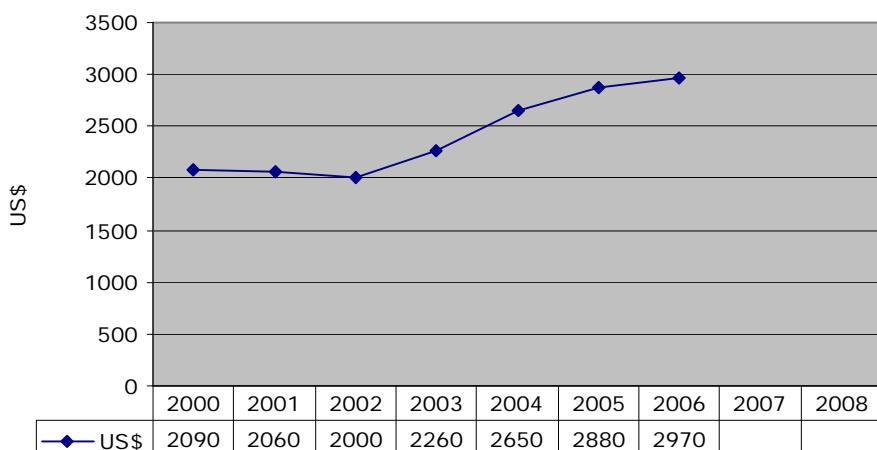
GIPAC	Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles & Cunicoles
INS	Institut National de la Statistique
OAC	œufs à couver
SAVIMO	Société Avicole de MORNAG
MARH	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
CMV	Compléments Minéraux & Vitaminés
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
F.N.S. (Fonds 26-26)	Fonds Nationale de Solidarité
FONDS 21-21	Fonds pour la création de l'emploi des jeunes
F.N.A.	Fédération Nationale des Aviculteurs

Chapitre 1

Brève présentation du pays

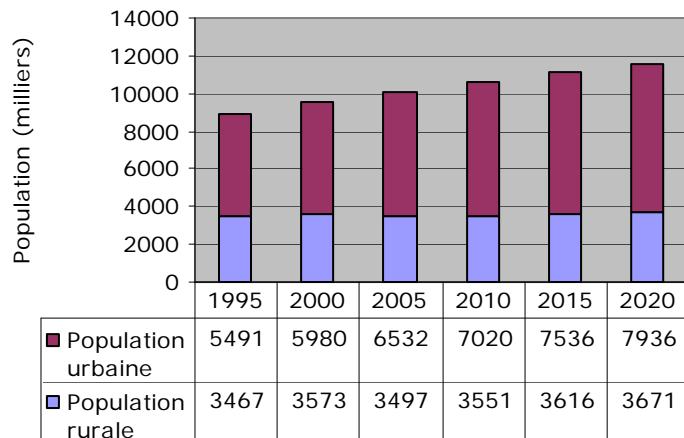
Pays: Tunisie

Lieu: Afrique du Nord. Faisant partie intégrante du Maghreb. Bordé au nord et à l'est par la mer Méditerranée sur 1250 km et partage une frontière avec la Libye au sud (480 km) et avec l'Algérie à l'ouest (1050 km)

Population totale: 10 128 000 (2006) *Source: Banque Mondiale, juin 2008*Taux de croissance de la population: 1,0 % (2006) *Source: Banque Mondiale, juin 2008*Groupe économique: Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure *Source: Banque Mondiale, juin 2008*FIGURE 1: **Revenu national brut (RNB) per capita (Méthode Atlas, actuelle en US\$)**

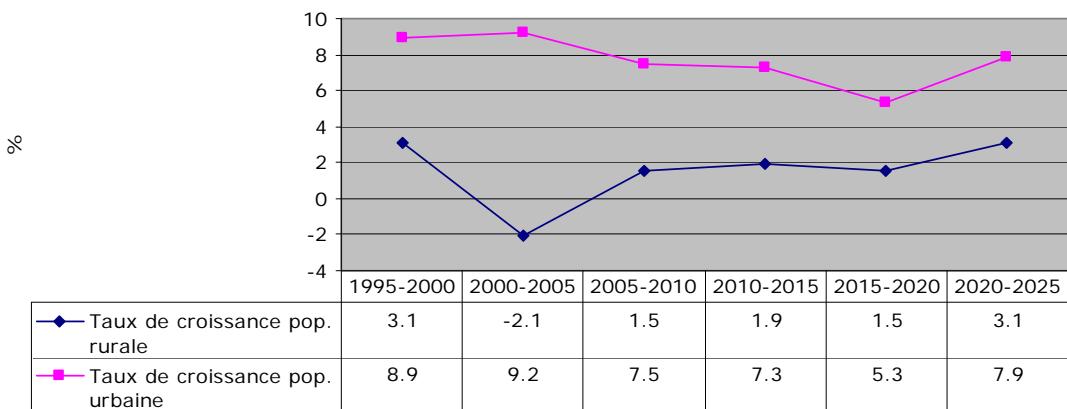
Source: Banque mondiale, 2008

FIGURE 2: Structure démographique



Source: INS, Juin 2008

FIGURE 3: Taux annuels de croissance démographique



Source: INS, juin 2008

Chapitre 2

Structure du secteur avicole

Jusqu'au début des années 1960, l'aviculture industrielle était inexistante et les produits avicoles étaient issus de l'aviculture traditionnelle comme dans plusieurs pays de la région. En 1967, l'état a installé un élevage intégré de pondeuses et de poulets ainsi qu'un petit couvoir. Cette installation pilote a permis l'apparition d'un petit noyau de fermes avicoles.

Le secteur avicole en Tunisie a connu un développement très rapide dans les années 1970 et le début des années 1980. Les élevages de poulet de chair et de pondeuses ont bénéficié de nombreux encouragements de l'état notamment sous forme de prêts et de subventions à la construction, sur les équipements et sur l'aliment composé. Ce développement a été également possible grâce à la maîtrise des techniques d'élevages, l'exploitation d'un matériel animal importé génétiquement très performant. Ce sont les couvoirs et les usines de fabrication d'aliment qui ont permis de transmettre l'information technique et de favoriser l'amélioration des connaissances des éleveurs. A l'époque, la relation « prix aliment concentré – prix du produit sur le marché » était très avantageuse par rapport aux autres viandes, spéculations animales et les marges dégagées étaient extrêmement intéressantes.

C'est pour cela que l'autosuffisance en poulet de chair et en œufs de consommation a rapidement été atteinte au début des années 1980. En 1982 – 1983, le secteur a traversé une grave crise durant laquelle le marché a connu, en plus d'une surproduction aiguë, et des épidémies de pullorose et de typhose ainsi que des mycoplasmoses à travers tout le pays, une baisse soudaine de la subvention sur les aliments qui ont augmenté de 143% en une année.

Cette crise a occasionné la faillite d'un nombre très élevé d'exploitants et a suscité une réflexion profonde au niveau des autorités, qui ont vite réagi en créant, en 1984, le Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles (G.I.P.A.) devenu depuis 2005 GIPAC (Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles et Cunicoles) avec comme principale tâche l'organisation de la profession et de la production ainsi que la mise à niveau progressive du secteur.

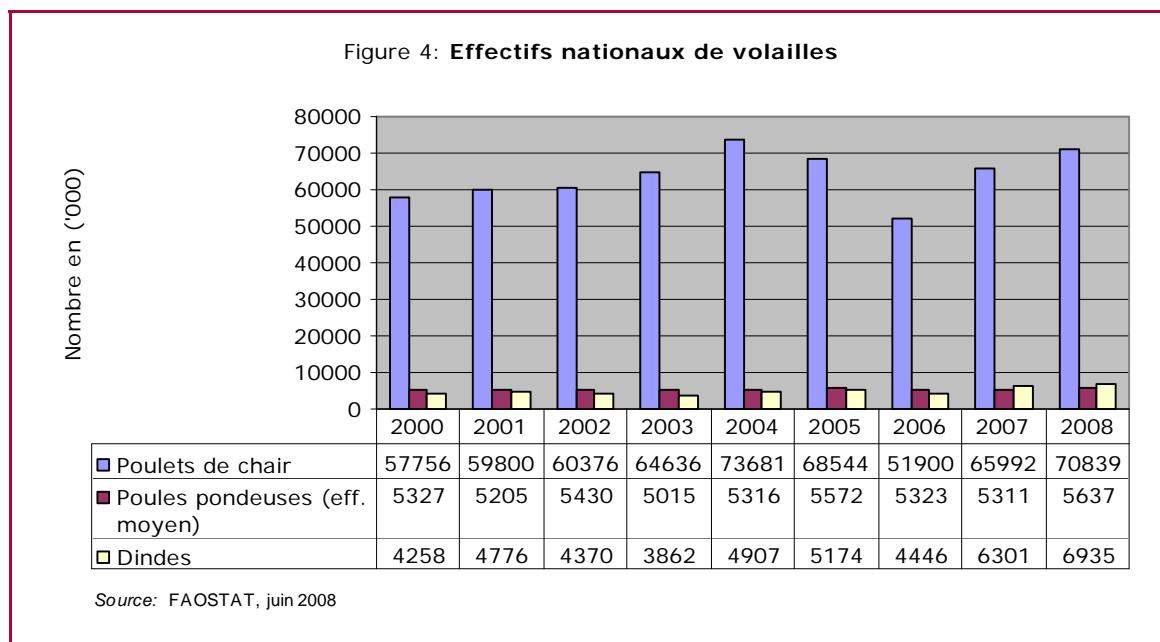
L'organisation de la production est très particulière et s'articule sur la limitation des importations de reproducteurs en quantité et dans le temps, permettant d'assurer un approvisionnement régulier du marché selon les besoins de consommation du pays; elle intervient directement auprès des opérateurs en constituant des stocks régulateurs; cette institution à vocation interprofessionnelle est d'ailleurs citée en exemple dans le milieu agricole tunisien et même à l'étranger.

Au niveau de la production, des programmes de mise à niveau du secteur, mis en place depuis une vingtaine d'années, ont permis une bonne organisation du secteur, une nette amélioration des conditions sanitaires et par conséquent une productivité sans cesse croissante. Des opérations d'exportations importantes sur les pays frontaliers ont pendant longtemps permis une meilleure exploitation de la capacité en place.

Enfin, de nombreux efforts ont permis en 2001 d'obtenir l'accréditation de la Tunisie et son classement dans la liste A des pays pouvant exporter sur la CEE ce qui constitue un label de qualité indéniable pour le soutien des actions commerciales.

En 2008, le secteur avicole représente environ 9% de la production agricole et plus de 25% du secteur de l'élevage il fournit 53% de l'ensemble des viandes en Tunisie.

2.1 CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX



Le cheptel avicole en Tunisie est composé essentiellement de volailles industrielles ; la répartition du cheptel en 2008 est indiquée dans la figure 4.

Le cheptel est essentiellement composé de poulet de chair, de dindonneaux et de pondeuses.

En ce qui concerne les éleveurs, il sont théoriquement répartis comme suit selon un recensement de septembre 2004:

- éleveurs de poulet de chair : 4.042
- éleveurs de dindonneaux: 260
- éleveurs de pondeuses: 360

Dans la réalité, les estimations de ceux qui ont une activité permanente notamment dans l'engraissement des poulets et des dindonneaux ils ne seraient selon l'approvisionnement en poussins d'un jour et en dindonneaux d'un jour (recoupement entre les déclarations des couvoirs et les adhésions au GIPAC) que de :

- éleveurs de poulet de chair : 2.151
- éleveurs de dindonneaux: 300
- éleveurs de pondeuses: 312

Certains éleveurs de poulet changent parfois de spéculation et élèvent de la dinde en raison de la conjoncture du marché

Les volailles traditionnelles constituent un cheptel estimé à 2.829.000 poule pondeuses et à 1.433.000 poulets. Ces données ne sont qu'une simple estimation du MARH qui sont dégrevées de 2% chaque année. Le tableau suivant représente l'estimation du XIème plan de Développement Economique et Social, qui constitue le repère du gouvernement Tunisien en matière d'objectif de développement .

TABLEAU 1:
Estimation et projections des effectifs de volailles traditionnelles en Tunisie (Nombre en '000)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pondeuses traditionnelles	3194	3130	3067	3006	2946	2887	2829	2773	2717
Poulets traditionnels	1585	1553	1522	1492	1462	1433	1404	1376	1349

Source: MARH

2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

La répartition par gouvernorat de ces élevages de poulets, de dinde de chair et de pondeuses est présenté dans le tableau 2. La répartition géographique du cheptel avicole en Tunisie est présentée sur les cartes au chapitre 11.

TABLEAU 2:
Répartition des volailles industrielles (Nombre d'exploitations)

	Poulet de chair	Pondeuses	Canards	Pintades	Dindes	Pigeons
	Exotique Commercial	Exotique Commercial			Exotique Commercial	
Ariana	53	2			1	
Béja	110	2			-	
Ben arous	173	18			21	
Bizerte	263	8			-	
Kef	16	1			-	
Gabes	2	4			-	
Gafsa	52	1			-	
Jendouba	65	3			1	
Kairouan	623	2			-	
Kasserine	93	1			1	
Kebili	1	-			-	
Mahdia	188	12			26	
Manouba	132	9			2	
Medenine	27	14			-	
Monastir	202	2			-	
Nabeul	775	44			18	
Sfax	267	219			26	
Sidi bouzid	609	9			20	
Siliana	53	1			-	
Sousse	418	17			-	
Tataouine	9	3			-	
Tozeur	14	2			-	
Tunis	1	1			2	
Zaghouan	576	5			-	
Total	4722	380		non disp.	non disp.	118
						non disp.

Source: GIPAC, 2008

2.3 PRODUCTION

Les viandes avicoles ont connu une évolution régulière totalisant une croissance de 33,7% de 2000 à 2008. Le taux annuel moyen de croissance a été de 3,7%. Les exceptions sont le taux de l'année 2004 de 15,3% du à une surproduction importante et le recul de 27,4% en 2006 est du à la rumeur de influenza aviaire (Figure 5.1). La production de viande de volaille atteindra 145.000 tonnes en 2008 ce qui représenterait 55% environ de la production totale toutes viandes.

Figure 5.1: Production nationale du secteur avicole

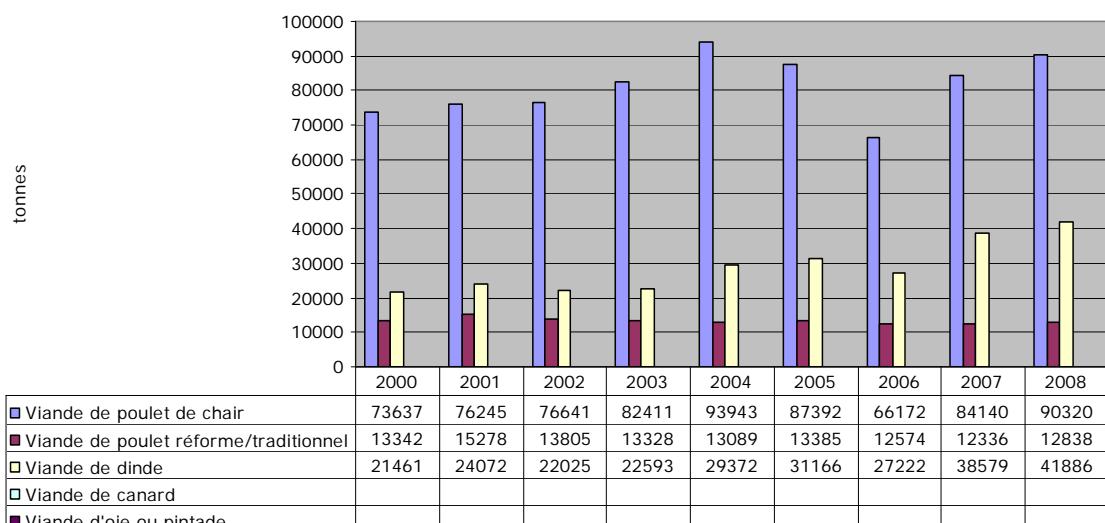
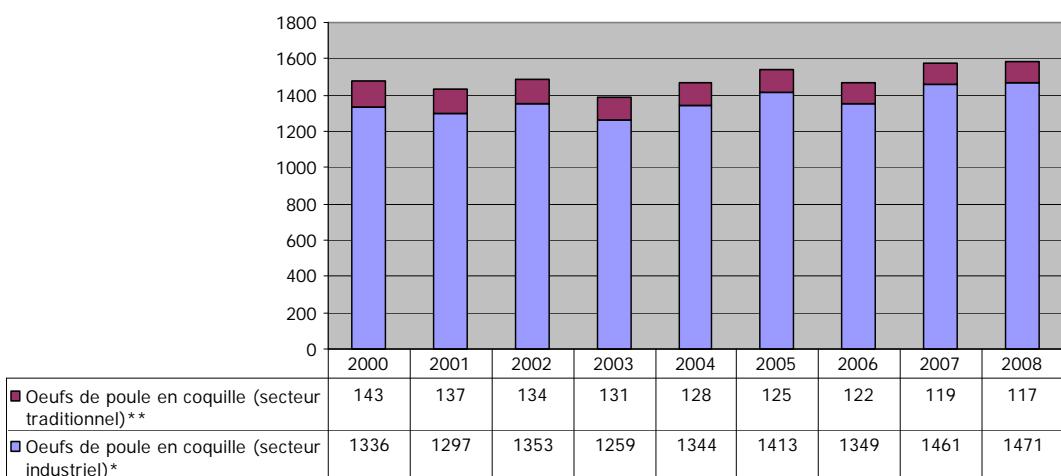


FIGURE 5.2: Production nationale d'œufs de poules en coquilles



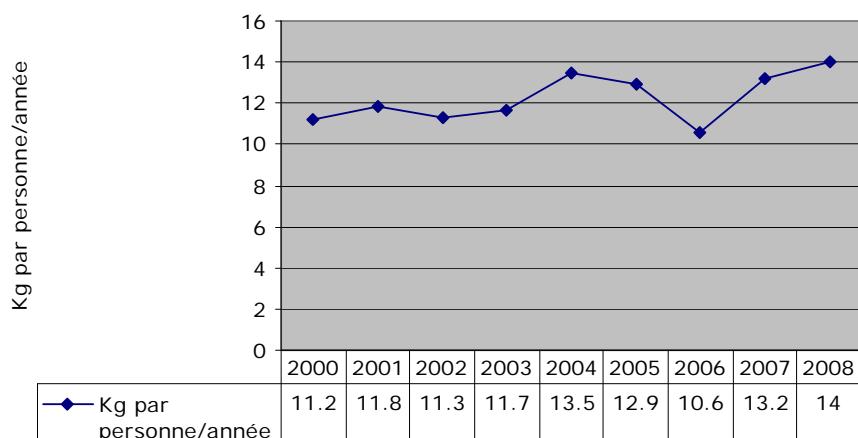
2.4 CONSOMMATION

En Tunisie, la consommation est très proche de la production étant donné que le système fonctionne avec cet objectif dès le départ, et par conséquents les échanges internationaux aussi bien en importation qu'en exportation sont minimes pour les viandes (0,5%) et nuls pour les oeufs.

Figure 6.a: Consommation de viande de volailles (en moyenne calories/personne/jour)

Pas d'informations détaillées disponibles

FIGURE 6.b: **Consommation de viande de poulet**

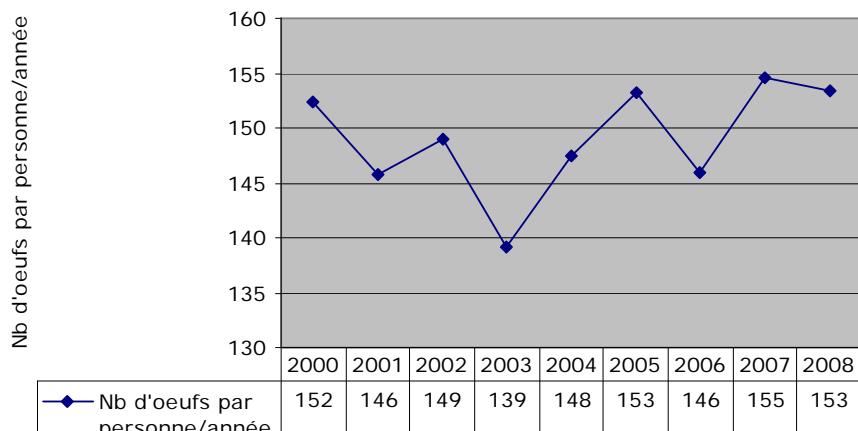


Source: GIPAC, Juin 2008

Figure 6.c: Consommation d'œufs (en moyenne calories/personne/jour)

Pas d'informations détaillées disponibles

FIGURE 6.d: Consommation d'oeufs



Source: GIPAC, Juin 2008

En effet, la consommation d'œufs de table est totalement égale à la consommation puisque les échanges sont quasiment nuls, puisqu'il n'existe aucun échange d'œufs entiers, et il n'existe des importations d'œufs en poudre pour l'industrie agro-alimentaire en très petites quantités (données indisponibles) pour des produits très spécifiques.

2.5 COMMERCE

Le commerce de la volaille est des œufs est libre au niveau de la production (vente à la ferme). Même s'il y des accords de fixation des prix entre le Ministère du commerce et les professionnels pour des périodes sensibles (mois de Ramadan par exemple), le contrôle de ces prix est impossible, les transactions.

2.5.1. Poulet de chair

Le secteur du commerce du poulet est en pleine restructuration puisque depuis 2006, il y a une nouvelle réglementation qui a été mise en application; il s'agit du cahier des charges sur le commerce de distribution des produits avicoles et dérivés organise et fixe les conditions sanitaires dans tous les circuits. Ce texte a notamment interdit l'exposition, la vente et l'abattage des volailles vivantes dans les points de ventes et dans tout autre endroit que les abattoirs agréés.

Le prix maximum de vente du poulet PAC peut être fixé par le Ministère du commerce en cas d'augmentation importante. En effet, trois produits (poulet abattu PAC, filet de dinde - appelé en Tunisie escalope- et l'œuf de consommation) sont sur la liste des produits qui entrent dans le calcul de l'indice des prix par le Ministère du commerce.

2.5.2. Dinde

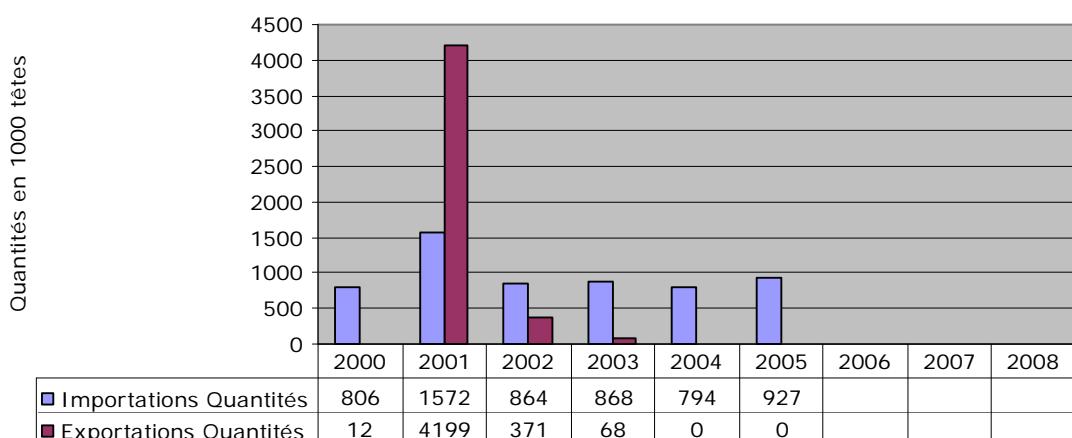
Ce secteur est totalement libre et n'est pas soumis à programmation de la production. La quasi-totalité des dindes sont abattues dans les abattoirs agréés. C'est un secteur où la concurrence est très rude notamment par la variété de la gamme de produits transformés (charcuterie, produits épices, plats prêts cuisinés). Cette viande est devenue très importante dans les habitudes culinaires en raison de son prix et de la facilité de sa préparation.

Le commerce de la dinde (avec les viandes de poulet) est donc entièrement organisé à partir des abattoirs qui livrent directement aux points de vente au détail ou aux grossistes. Ces derniers sont souvent les fournisseurs d'hôtels, de restaurants, de fast food et rôtisseries, de collectivités qui ont des cantines (armée, police, prisons, hôpitaux, écoles, universités, ..) et les sociétés de catering des compagnies aériennes.

2.5.3. Œufs de consommation

Le commerce de l'œufs se fait à 70% par les intermédiaires qui s'approvisionnent directement chez les producteurs à la ferme. Dans ce cas, les œufs se vendent en plateaux (ou alvéoles) de 30 œufs sans tri sévère, ni calibrage. Les œufs sont livrés tous les jours et sont frais, à l'exception des œufs stockés dans le cadre des opérations de régulation effectuées par le GIPAC ou par quelques producteurs en période de mévente. Les marges bénéficiaires légales des commerçants sont très faibles et n'encouragent pas à la création de centres de collectes, de calibrage et de conditionnement des œufs.

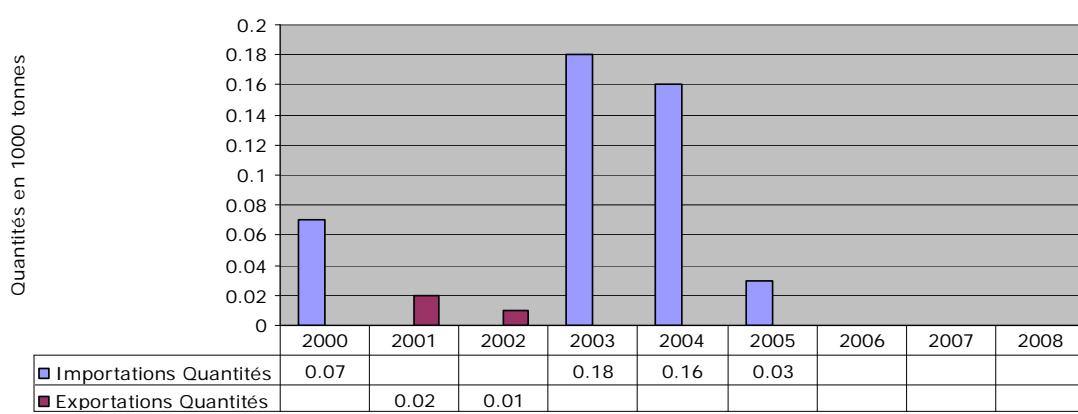
FIGURE 7.a: Importation/Exportation de volaille vivante (moins de 185 g.)



Source: FAOSTAT, juin 2008

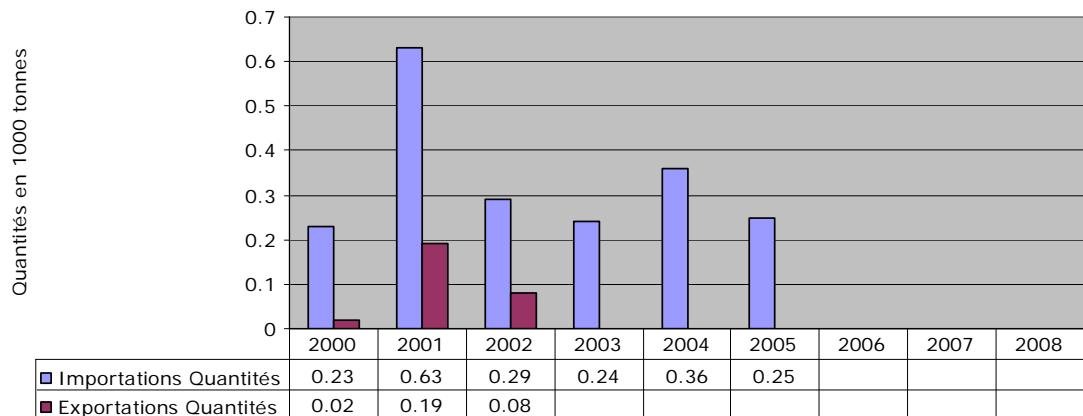
Les chiffres ci-dessus reflètent essentiellement l'importation de poussins reproducteurs.

FIGURE 7.b: Importation/Exportation de viande de poulet



Source: FAOSTAT, juin 2008

FIGURE 7.c: Importation/Exportation d'œufs de poule (avec coquilles)



Source: FAOSTAT, juin 2008

Figure 7.d : Importation/exportation de provendes et d'ingrédients alimentaires

Pas d'informations détaillées disponibles

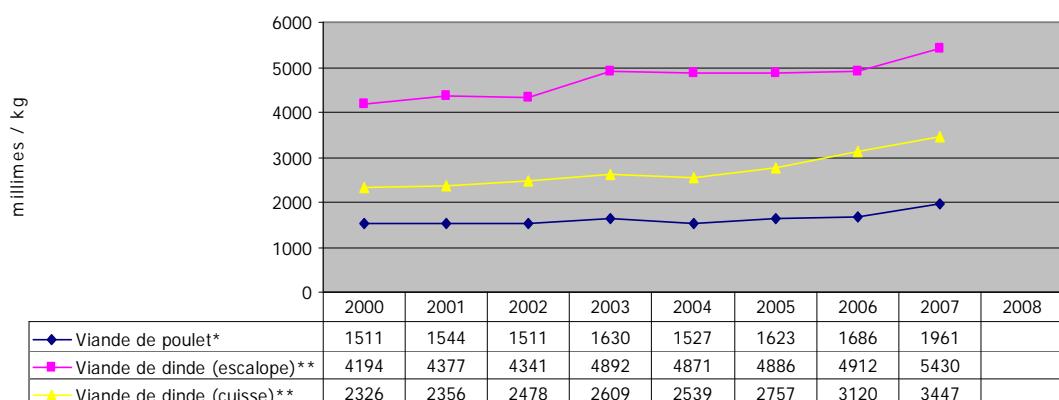
2.6 PRIX

2.6.1. Prix au producteur

Le prix au producteur et le prix de vente en gros à l'abattoir pour le poulet de chair et pour la dinde ainsi que le prix l'oeuf de consommation au niveau de la ferme, sont collectés et répertoriés au niveau du GIPAC qui communique de façon quotidienne les prix moyens de vente calculés selon un sondage téléphonique sur un trentaine d'opérateurs dans les trois régions (Nord, Centre et Sud) représentant Coopératives, groupes intégrés, éleveurs. Ces prix appelés mercuriale des prix sont ensuite utilisés par un grand nombre de producteurs et de commerçants comme prix de référence (sorte de bourse de l'oeuf ou du poulet).

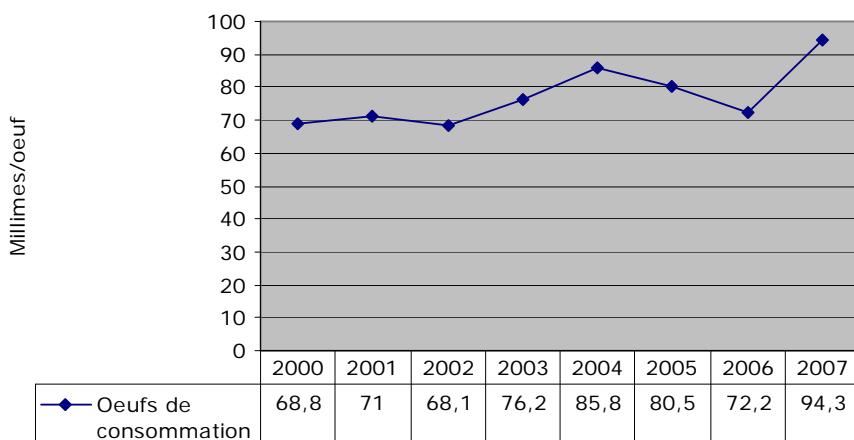
Dans les études économiques, ces prix sont souvent comparés à un autre prix de référence appelé prix d'intervention du GIPAC qui est le prix de revient actualisé selon les changements des prix des intrants dont notamment celui de l'aliment. Ce prix GIPAC est utilisé par cette institution dans ses opérations de ponction des produits sur le marché pour constituer les stocks stratégiques. Ces prix annuels moyens sont présentés dans les figures suivantes :

FIGURE 8.a: Viande: Prix au producteur



Source: GIPAC, SAVIM O, juin 2008

FIGURE 8.b: Oeufs de consommation: Prix au producteur



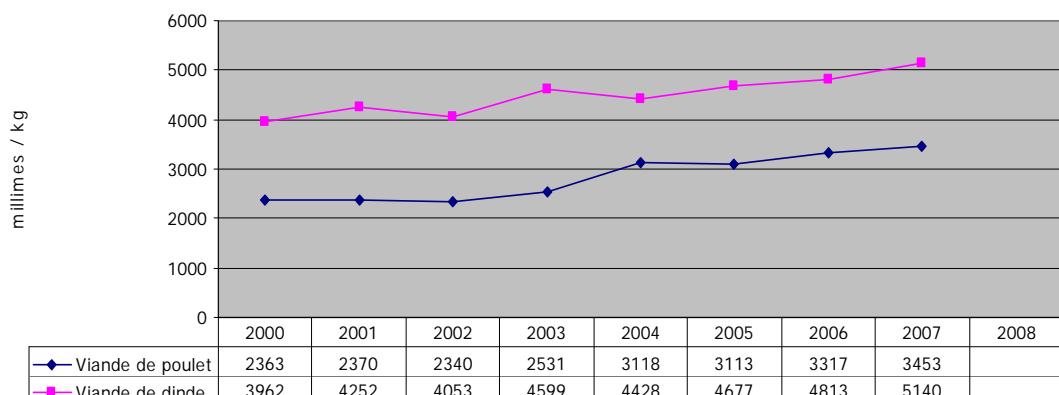
Source: GIPAC, 2008

2.6.2. Prix au consommateur

En raison du système de programmation, donc du système de limitation de la production aux seuls besoins de consommation, le prix au niveau du consommateur ne reflète pas toujours les tendances des prix à la production. Dans ce système, le prix au détail est souvent maîtrisé par les commerçants en raison du manque de transparence des prix en période de mésaventure. En effet, durant cette période, les commerçants imposent les prix durant cette période où il y a moins de transparence des prix. Généralement, les prix au détail finissent par s'aligner à la tendance du marché après quelques temps. Quand les prix baissent et que les éleveurs sont en position de faiblesse par rapport aux intermédiaires, ils donnent souvent des factures de complaisance (factures à des prix plus cher que ce qui est reçu). Ceci constitue en effet un des inconvénients majeurs du système de programmation qui limite les variations importantes et les prix ne sont pas toujours en faveur des commerçants et des spéculateurs surtout quand il y a une grosse demande par rapport à l'offre et qu'il y a application d'un plafonnement des prix par le Ministère du commerce.

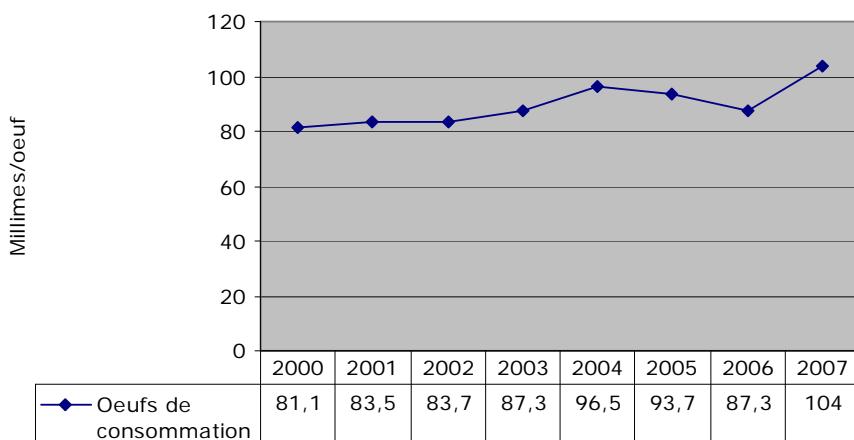
Voici les prix au détail relevés par l'INS :

FIGURE 9.a: Viande: Prix au consommateur



Source: INS, juin 2008

FIGURE 9.b: Oeufs: Prix au consommateur



Source: GIPAC, 2008

Chapitre 3

Systèmes d'aviculture

TABLEAU 3:
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture				
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse-cour	
		Biosécurité			
		Élevée	Basse		
	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas	
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible	
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible	
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées	
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Clastration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air	
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert	
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui	
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui	
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui	
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui	
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service	Paie pour le service	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics	
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché	
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation	
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés ²	Fonds propres, programmes d'assistance et banques	
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes	
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible	

Secteur 1: Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

Secteur 2: Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

Secteur 3: Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de pondeuses en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

Secteur 4: Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

² Usuriers, parents, amis, etc.

3.1 GENERALITES

Les volailles en Tunisie sont classées en deux grandes catégories: l'élevage industriel et l'élevage traditionnel.

Le secteur avicole industriel: il est en grande majorité constitué d'élevages du secteur 1 & 2, et le secteur 3 est quasi inexistant.

Le secteur des volailles de basse cour ou élevages traditionnels : ces petits élevages sont dans la grande majorité en milieu rural. Dans les zones urbaines & suburbaines, les élevages traditionnels sont rares et se limitent aux zones limitrophes des agglomérations. Les communes des zones urbaines en Tunisie ont depuis longtemps banni la possibilité de proximité d'animaux dans les zones habitées. Ce secteur considéré comme faisant partie du secteur 4, serait en légère régression en raison de l'abattage massif qui a eu lieu durant l'épisode de la rumeur de l'influenza aviaire de 2006, mais également en raison du changement des habitudes en milieu rural (interdiction de l'exposition et de la vente des volailles vivantes sur les marchés).

3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTEGRÉ

Le secteur industriel intégré du secteur 1 est considéré comme l'un des mieux structurés dans la région (Afrique et Moyen orient). Il s'articule essentiellement autour d'une industrie avicole très organisée à l'amont. La quasi-totalité des infrastructures en relation directe ou indirecte avec les élevages de volailles industriels sont répertoriés par les services officiels. Ce secteur très actif, constitue la locomotive de l'aviculture industrielle.

Sur le plan quantitatif, ce secteur n'est pas encore dominant en raison du nombre très important de petits éleveurs présents dans le secteur du poulet notamment. En plus des élevages propres à certains groupes intégrés, ce secteur encadre à directement ou indirectement un grand nombre d'éleveurs des secteur 2 & 3.

Il est à signaler que le secteur de la dinde qui compte 300 élevages recensés, est très important en Tunisie et appartient dans la grande majorité au secteur intégré.

L'organisation de la biosécurité est très avancée dans le secteur 1. Il existe des textes réglementaires ainsi qu'une organisation administrative qui oblige tous les éleveurs adhérents au GIPAC à respecter un minimum de conditions de biosécurité

Il existe également différents niveaux d'intégration selon les groupes mais la majorité de ces groupes intégrés ont au moins (voir annexe I):

- élevages de reproducteurs et un couvoir.
- unité de fabrication d'aliment composé.
- abattoir & atelier de découpe et de transformation
- des élevages commerciaux propres.

Certains groupes ne possèdent pas d'élevages commerciaux et intègrent un nombre important d'éleveurs sous forme de contrats. Les contrats sont souvent basés sur la prestation uniquement; les intrants (poussins, aliment) sont à la charge de l'intégrateur et livrés à l'éleveur qui bénéficie généralement du service du vétérinaire à titre gratuit; à la fin de chaque bande, l'enlèvement est effectué par l'abattoir et après l'abattage l'éleveur est rémunéré selon un barème de performances et parfois selon la qualité du produit. Un autre système est également pratiqué entre coopératives et abattoirs : dans ce cas, les éleveurs achètent leurs intrants et signent un contrat sur la base d'un prix variable le plus souvent sur les deux critères suivants:

- prix du marché: le prix de référence est la mercuriale journalière du GIPAC (1)
- prix de l'aliment.

Types de bâtiments : les bâtiments en Tunisie sont en majorité de deux types :

- Bâtiment traditionnel ouvert: ces bâtiments sont construits en dur, en pierre ou en briques mais rarement en parpaings. Ces bâtiments sont ouverts, et utilisent donc une ventilation statique à la base. De plus en plus, les éleveurs équipent leurs bâtiments de moyens multiples de lutte contre la chaleur. Les moyens de ventilation et de refroidissement sont de plus en plus sophistiqués, notamment chez les gros éleveurs.
- Bâtiment fermés: quelques élevages ont utilisé depuis longtemps des bâtiments fermés ambiance contrôlée. Ce type de bâtiments est devenu très fréquent dans les projets nouveaux du secteur 1. De plus en plus de bâtiments anciens sont aménagés avec de nouveaux équipements de contrôle de l'ambiance (automates de contrôle de la température/humidité, de la ventilation, de l'éclairage, avec alarme etc..) pour les convertir en bâtiments totalement fermés.

Le niveau de biosécurité au niveau de ces groupes est généralement très relevé et tous les moyens sont mis en place pour la sécurité des volailles. Ce système repose sur les conditions et les actions suivantes :

3.2.1. Cheptels reproducteurs et œufs à couver

Les reproducteurs sont élevés dans les deux types de bâtiments mais le plus souvent dans des bâtiments fermés. Après le prélèvement systématique de 60 poussins reproducteurs par arrivage au niveau des aéroports pour analyses, tous les lots de reproducteurs sont soumis au COHS par les vétérinaires du Ministère de l'Agriculture notamment pour les maladies à transmission verticale (*Salmonella gallinarum pullorum* et mycoplasmes).

Les élevages sont très bien isolés et les conditions de biosécurité sont strictement respectées dans la majorité des cas. En plus de cela tous sont suivis très régulièrement par des vétérinaires privés.

3.2.2. Elevage de pondeuses, de dindes et de poulets de chair

Ces volailles commerciales sont élevées dans les deux types de bâtiments mais plutôt dans des bâtiments ouverts. Une réglementation différente concerne les élevages commerciaux. Un audit vétérinaire annuel de chaque centre d'élevage est nécessaire pour l'obtention de la carte d'adhérent de l'éleveur, qui obligatoire pour l'approvisionnement en poussins. Les couvoirs qui ne peuvent importer les reproducteurs que sur autorisation du GIPAC sur la quantité annuelle et les calendrier d'importation, sont tenus de respecter cette condition, faute de quoi leur quota peut être remis en cause (réduction du quota d'importation). Le degré et les conditions d'isolation des élevages et de protection des élevages sont variables selon les éleveurs et même selon les régions.

Les 20 abattoirs industriels sont systématiquement contrôlés par les vétérinaires inspecteurs officiels. Ils ont tous subi des audits de la part des services officiels conformément à l'arrêté du Ministre de l'Agriculture du 6 Août 1996 relatif normes d'hygiène et inspection sanitaire vétérinaire dans les établissements industriels d'abattage et de découpe de volailles. Depuis 2006, un agrément est devenu obligatoire; la procédure d'obtention de ces agréments est en cours pour la majorité de ces établissements. Un plan d'autocontrôle de ces établissements est devenu obligatoire depuis peu.

Dans tous les cas de figure, un établissement à vocation avicole est contrôlé par les vétérinaires officiels. Les éleveurs de reproducteurs, les couvoirs, les abattoirs, qui constituent les goulots d'étranglement d'une contamination, sont contrôlés systématiquement. Les élevages commerciaux sont eux visités une fois par an au moins par les vétérinaires officiels. Seuls, les éleveurs qui ne pas en activités, et qui ne s'adressent pas couvoirs, ne sont pas visités.

La majorité des éleveurs de poulet de dinde de chair et de pondeuses qui ne sont pas dans le secteur 1 et qui seront classés dans le secteur 2 ci-après, possèdent des bâtiments traditionnels en dur (en voûte ou en charpente). Les mesures de biosécurité minimales sont présentes chez la grande majorité d'entre eux. Bien entendu, il existe des différences parfois très grandes entre les éleveurs au niveau de la tenue des élevages sur le plan de l'hygiène, du fonctionnement et des moyens mis en œuvre pour une bonne biosécurité. Dans l'ensemble, il y a eu une tendance très nette au fil des années à améliorer ces conditions et

surtout une prise de conscience sur l'intérêt du respect de la biosécurité et de l'hygiène dans les élevages pour une rentabilité meilleure.

3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ELEVAGES COMMERCIAUX

Le secteur 2 comporte la grande majorité des éleveurs de poulet de chair, des éleveurs de dinde et de pondeuses.

3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver

Les éleveurs de reproducteurs dans leur grande majorité sont classés dans le secteur 1 ; seuls quelques centres d'élevages vétustes qui sont encore utilisés pour l'élevage des reproducteurs, et qui ne donnent pas toutes les garanties de biosécurité, peuvent être classés dans le secteur 2.

3.3.2 Viande de poulets et dindonneaux de chair

La production de poulets de chair est en majorité assurée par les petits éleveurs. De plus en plus, et depuis la crise de l'augmentation des prix des matières premières, elle est en train de basculer vers les groupes intégrés et les gros éleveurs qui sont impliqués financièrement dans le circuit. La production en Tunisie est de deux types.

- Poulet de petit calibre: ce type de poulet a un poids vif à l'abattage de l'ordre de 1.7 kg (soit 1.2 kg de poids net en PAC) ; il est abattu aux alentours de 36 à 38 jours. Il est destiné aux abattoirs industriels qui sont généralement spécialisés dans l'approvisionnement de la restauration collective.
- Poulet de gros calibre: le poulet supérieur à 1.8 kg vif est destiné à la ménagère ou aux ateliers de découpe.

La majorité des éleveurs de poulet, de dinde de chair et de pondeuses possèdent des bâtiments ouverts (traditionnels en voûte ou des bâtiments standard en charpente). Les mesures de biosécurité minimales dans les centres d'élevage sont présentes chez la grande majorité d'entre eux. Il existe, bien entendu des différences parfois assez grandes entre les éleveurs au niveau de la tenue des élevages, sur le plan de l'hygiène, du fonctionnement et des moyens mis en œuvre pour une bonne biosécurité. Dans l'ensemble, il y a une tendance à l'amélioration de ces conditions et surtout à une compréhension de plus en plus grande de l'intérêt du respect de la biosécurité et de l'hygiène dans les élevages pour assurer une meilleure rentabilité des opérations.

La production de dindonneaux de chair est en majorité assurée par les sociétés intégrées dans des lots de grande tailles (20.000 à 30.000 sujets). Il existe également un certain nombre d'éleveurs de petite ou moyennes tailles (3.000 à 10.000). Ces derniers sont souvent des éleveurs de poulet de chair à l'origine qui après des périodes de prix défavorable ont décidé de changer de spéculation. Ils ont pour la plupart des contrats de production avec les abattoirs. Ils utilisent donc des bâtiments au sol analogues à ceux du poulet de chair et sont contrôlés de la même manière.

3.3.3 Œufs de consommation de poules

Le secteur de l'œuf de consommation se limite à 320 éleveurs ou sociétés ayant une capacité moyenne de 24.000 pondeuses, utilisant 732 bâtiments d'élevage (moyenne de 10.000

pondeuses par bâtiment). Les éleveurs de pondeuses ont consentis de gros investissements ont souvent un niveau de technicité supérieur aux éleveurs de poulet et de dinde. Les mesures de biosécurité sont souvent satisfaisantes à quelques exceptions près.

3.3.4 Autres espèces

Canard : Il existe un seul élevage industriel dans les alentours de Tunis à Birine. Cet élevage de petite taille approvisionné par des importations régulières de lots de 1.500 canetons de barbarie à partir de la France. Il assure à la base une production de foie gras et la viande est considérée comme un sous produit. Pour des raisons économiques, le gavage est pratiqué uniquement sur les mâles. L'élevage est en quasi-totalité en plein air, et les canards sous le plus souvent rassemblés sous des arbres (oliviers et figuiers). Un bâtiment en dur est utilisé pour le gavage; il possède des compartiments en acier. Ce bâtiment est doté de refroidisseurs (pad-cooling). Les femelles sont élevées en plein air dans une zone totalement séparée des mâles avec comme abri un bâtiment avec accès libre.

Cailles: Il existe quelques éleveurs de caille de petite taille (1.000 à 2.000 reproductrices) dont un élevage plutôt orienté vers la vente des mères reproductrices. Pour la plupart des élevages, les cailles sont donc élevées aussi bien pour la viande que pour les œufs. Ce sont des troupeaux qui pratiquent s'auto renouvellement et les importations pour améliorer le patrimoine génétique sont assez rare selon les statistiques des services de frontières. Ils sont élevés totalement en confinement et sont nourris avec les aliments composés de poulet de chair & de pondeuses commerciales.

Faisan: Il existe un seul élevage de faisandie dans la région du Cap Bon « Faisanderie Tunisienne ». Cet élevage est composé d'un bâtiment de démarrage en dur (3 semaines) et d'une pré- volières pour les faisans de 4 à 10 semaines et d'une volière utilisée jusqu'à l'abattage soit à 20 semaines. Cet élevage est très bien protégé et les cultures à gibier sont essentiellement du tournesol, du sorgho, des légumes (salades, laitues), des melons et des pastèques. Aucun pesticide n'est utilisé et les insectes présents dans ce milieu constituent la principale nourriture des faisans à la base. Un supplément sous forme de maïs et d'orge granulés est rajouté à partir de 2 mois d'âge.

Ratites: Après avoir connu une période de développement dans les années 1990, le nombre d'exploitations d'autruches et d'émeus a été réduit à un seul alors qu'il comptait 8 élevages. Cette régression très rapide est due à l'échec de ce type de spéculation sur le marché international. Cet élevage situé dans la région de Gafsa vient de vendre ses derniers animaux récemment.

3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

3.4.1 Poulets

Les élevages avicoles villageois ou de basse cour existent pratiquement dans toutes les régions rurales en Tunisie. La poule est nettement prédominante dans les animaux de basse cour, mais il existe d'autres espèces associées comme la dinde, la pintade, les oies et les canards. La taille de ces troupeaux est assez variable. Le recensement de ces volailles n'a jamais été effectué en dehors des campagnes de vaccination qui remontent à plus d'une vingtaine d'années. La répartition des volailles traditionnelles sur le plan géographique n'est pas répertoriée étant donné le nombre très élevé de familles qui possèdent ce type d'oiseaux et par conséquent ces élevages n'ont jamais été recensés de façon exhaustive. Les deux dernières campagnes de vaccination qui ont lieu lors de la crise de l'influenza aviaire n'ont concerné que les régions à haut risque en priorité (zones humides) et aucune statistique fiable n'est disponible.

D'après le nombre d'appels relevé par le téléphone vert gratuit durant le même épisode, nous avons relevé les faits suivants :

- les troupeaux ont été en partie décimés lors de cet épisode en raison des craintes d'un nombre important de citoyens sur le risque de contamination par ce virus aux membres de leurs familles au début de la crise.
- les zones où les volailles traditionnelles sont très répandues sont le nord ouest, le centre ouest et à moindre degré le centre sud.
- Tous les 24 gouvernorats sans exception ont des élevages traditionnels.

La répartition des volailles traditionnelles sur le plan géographique n'est pas répertoriée étant donné le nombre très élevé de familles qui possèdent ce type d'oiseaux. Environ 50% des familles tunisiennes pratiquent l'agriculture et la grande majorité d'entre elles possèdent quelques volailles. Le recensement de ces volailles n'a jamais été effectué en dehors des campagnes de vaccination qui remontent à plus d'une vingtaine d'années. Seuls les volailles des zones humides ont été vaccinées en priorité en 2006 en prévention d'une épidémie d'influenza aviaire avec des virus hétérologue (femelles seulement, les mâles ne l'étant pas pour servir d'oiseaux sentinelles. Il est seulement

Ces volailles se nourrissent essentiellement de céréales produites dans l'exploitation, de déchets ménagers et accessoirement d'aliment composé. Les volailles sont généralement élevées dans une zone en plein air pendant la journée (du matin jusqu'au coucher du soleil). Durant la nuit, ils confinés dans un local où un abri protégé des prédateurs où ils ont accès à l'eau de boisson et à leur alimentation.

Les locaux sont souvent rudimentaires et n'obéissent pas aux normes de biosécurité. Ils ne se prêtent pas à un nettoyage encore moins à une désinfection. Ils sont souvent accessibles aux petits oiseaux sauvages et aux rongeurs. Dans quelques rares élevages, les éleveurs avertis vaccinent leur cheptel poules contre la maladie de Newcastle et la variole ou utilisent des vitamines le cas échéant.

3.4.2 Autres espèces

Il n'existe pas de traditions d'élevages de volailles exclusivement d'une seule espèce. A l'image de la majorité des élevages de basse cour, les autres espèces (autre que la poule) sont également présents généralement en petits nombre. Les espèces prédominantes sont par ordre décroissant les dindes, les pintades, les oies et les canards. Les régions du Nord Ouest les oies sont beaucoup plus fréquentes par traditions. Ces volailles sont surtout élevées pour l'auto consommation. Les ventes se font en cas du surplus saisonnier où en cas de besoin.

3.4.3 Première étude de cas

Date de l'étude de cas:	27 mai 2008
Localisation de la zone:	0535394-3877169
	Elevage est situé dans la localité de DACHRET MARZOUGUI (Imada de SADAGUIA, Délégation de SIDI BOUZID OUEST, Gouvernorat de SIDI BOUZID) – (voir carte 1)
Chiffres de la population humaine:	Cette localité est composée d'environ 200 familles rurales. L'élevage visité appartient à une dame appelée FATMA BENT TAIEB DALI âgée de cinquante ans avec son mari. Ils possèdent également petite une couveuse. Le fils de ce couple un vétérinaire.
Chiffres du cheptel avicole:	Cet élevage est composé d'un grand abri et est totalement séparé du voisinage par un clôture. Il comprend environ 40 Poules, 4 coqs, 60 poussins & 20 dindes. Quelques familles voisines de la localité possèdent des effectifs de 5 à 15 poules.

Description de la localité

situe à 10 km de la ville de Sidi Bouzid; elle est située à proximité d'un l'oued appelé Oued el fekkah. Les habitants de ce village pratiquent surtout les cultures maraîchères (ail, oignon, tomate, piment, fève....) et l'élevage ovins et bovins.

Description du secteur avicole de cette localité

L'élevage avicole dans cette localité se limite à un seul élevage de volailles traditionnel de quelques poules pour l'autoconsommation que se soit en œufs ou en viande de poulet.

Cet élevage utilise une alimentation très variée : céréales locales, déchets familiaux avec un appoint en aliment composé. Une partie des produits sont consommés et une autre partie est commercialisée.

Quelques familles voisines de la localité possèdent des effectifs de 5 à 15 poules.

Analyse de la filière avicole

La filière avicole dans cette zone est donc quasi traditionnelle, et est très représentative de la majorité des élevages de volailles de basse cour en Tunisie. Ils sont souvent utilisés pour l'autoconsommation. On peut donc classer ce type d'élevage dans le type 4. Dans ce cas particulier, il nous a été signalé que ce type d'élevage n'est pas très prisé par la majorité des agriculteurs de la région, en raison du fait que ces les poules sont néfastes pour les cultures maraîchères. La biosécurité dans cette zone est faible voire inexistante. Les poules passent la journée à l'extérieur, et ne sont pas toutes rassemblées la nuit dans les locaux. L'exemple de notre élevage décrit, est le cas qui constitue le moins de danger, puisque qu'en dehors des oiseaux sauvages, il n'y a pas de contact avec des poules de l'extérieur.

3.4.4 Deuxième étude de cas

Date de l'étude de cas:	26 Mai 2008
Localisation de la zone:	0589904/3929521 (voir carte 2)
Chiffres de la population humaine:	500 habitants
Chiffres du cheptel avicole:	<p>L'élevage visité appartient à deux associés, Mrs HEMMEDI Lamjed et SAIDI Fethi ; cet élevage comprend avec un troupeau de 700 poules reproductrices & 100 coqs et reproducteurs de souches locales ; ce cheptel est auto renouvelé. Il possède un petit couvoir avec un incubateur de 4.200 œufs et un incubateur de même taille. Il y a deux bâtiments d'élevage: un bâtiment pour les reproducteurs d'une superficie de 600 m², une poussinière pour le démarrage des poussins de 40m², Il y a également un paddock qui sert de parcours d'une superficie de 3000 m². La production journalière est d'environ 240 à 340 œufs. Dont 80% sont destinés à l'incubation et 20% destinés à la vente sous forme d'œufs de basse cour très prisés sur le marché (prix atteignant 4 fois le prix des œufs industriels).</p>

Description de la localité

Cette localité appelée El Khadra se situe à 2 km de l'Oued Zeroud est (Délégation de Kairouan Sud, Gouvernorat de Kairouan)

Description du secteur avicole de cette localité

Cet élevage est la plus grande exploitation répertoriée à ce jour, utilisant des poules de souches locales. Il n'y a dans ses alentours qu'un seul élevage commercial de poulet de chair. Cette zone fait partie d'un périmètre irrigué et est spécialisée dans les cultures maraîchères.

Analyse de la filière avicole

Le cas de cet élevage est assez particulier. Nous aurions pu classer cet élevage dans le secteur 3, au vu de son infrastructure, son alimentation, etc..., n'eut été l'utilisation de souches locales. Le voisinage est très peu dense en élevages commerciaux, (un seul élevage de poulet de chair). Il existe quelques volailles de basse cour dans la localité. Le niveau de biosécurité est très comparable à celui de la majorité des petits éleveurs de poulet de chair du secteur 3.

3.4.4 Troisième étude de cas

Date de l'étude de cas:	17 Juin 2008
Localisation de la zone:	Dar Châabane El fehri
Chiffres de la population humaine:	39.477 habitants
Chiffres du cheptel avicole inustriel:	120.000 poussins/rotation

Description de la localité

L'exploitation du nommé Aymen Gaaloul est située aux environs de Dar châabane, qui est une zone urbaine touristique très dense. Les coordonnées GPS suivantes : 4036466 N 657311 E (voir carte 3)

L'intéressé est un jeune agriculteur et éleveur de bovins laitiers et d'engraissement ayant un intérêt particulier pour les cultures fourragères en irrigué (Sorgho – Mais – Bersim ...).

Analyse de la filière avicole

La filière avicole de cette exploitation représente une activité secondaire. Les volailles, toutes espèces confondues, sont élevées en plein air avec des abris rudimentaires.

L'effectif présent est estimé par l'éleveur lui même à 80 sujets dont la plupart sont des poules pondeuses. Les œufs produits dit fermiers sont commercialisés sur place et dans les points de vente des produits avicoles.

L'alimentation se fait à base de grains. Le remplacement et l'accroissement de l'effectif sont assurés par les poules qui couvent sur des œufs issus de ce même élevage. Une première expérience a été entreprise par l'éleveur qui essayé l'incubation des œufs fermiers à l'aide d'une couveuse électrique. Cet essai est, jusqu'ici, concluant et a permis d'élever 165 poussins en claustration dans un magasin à part sis à la ferme.

3.4.5 Quatrième étude de cas

Date de l'étude de cas:	17 Juin 2008
Localisation de la zone:	4036119 N et 657583 E.
	Le parc animalier de CHAPPEL est situé aux environs de la localité de Dar Châabane El Fehri (rue Ibn Fernes 8011 Dar Châabane El Fehri) situé à proximité de l'élevage de Aymen Gâaloul décrit dans la troisième étude de cas
Chiffres de la population humaine:	39.477 habitants
Chiffres du cheptel avicole industriel:	120.000 poussins/rotation

Description de la localité

Il s'agit d'un centre d'élevage et de protection de souches rares ou en cours de disparition.

Analyse de la filière avicole

Les volailles sont confinées par espèces et par souches dans des box grillagés sur sol battu pourvu d'abris, d'abreuvoirs et de mangeoires.

Les volailles présentes dans ce parc sont :

le canard Mandarin et canard de Rouen

l'oie Normande

Plusieurs souches rares de poules: Basque, Barbezieux, Bankiva, Javanaise argente, Meusienne, Marans, Coucou de Rennes, Javanaise Dore.

Les élevages avicoles de ce parc sont bien entretenus par un personnel qualifié et motivé. La multiplication et le remplacement se fait grâce aux œufs pondus sur place ou d'ailleurs et incubés dans des incubateurs-éclosoirs électriques de petites capacités.

A coté de l'élevage avicole, le parc dispose de plusieurs races de chevaux nains dit miniatures tels que Ninfa, Abeja, Volcano, Amico, Angelica, Virtuosa, Bonita, Pintor, Auditor et Vega

Les responsables de ce parc projettent de déménager vers un site plus vaste et mieux approprié qui leur permettrait d'élargir la gamme avec l'introduction des faisans, des perdrix, des paons, des cailles.

3.5 ANALYSE DE LA FILIERE AVICOLE

3.5.1 Poussins d'un jour

Il existe 36 couvoirs en Tunisie dont :

- 31 couvoirs de poulet de chair. Un de ces couvoirs est également utilisé pour les poulets label et certifiés. Certains (3 à 4) utilisent les mêmes locaux pour incuber les OAC de Dinde.
- 2 couvoirs spécialisés à 100% en Dinde
- 4 couvoirs de poulettes d'un jour futures pondeuses

Les couvoirs sont présentés dans le tableau 4. La répartition géographique des couvoirs est présentée au chapitre 11.

TABLEAU 4:
Répartition des couvoirs

Région	Gouvernorat	Etablissement	Capacité OAC /sem.
Poussins de chair			
NORD EST	BEN AROUS	POULINA	845 000
		SOTAVI	250 000
	NABEUL	KATAKIT	201 600
		BICHIOU	76 800
		TAISSIR	124 000
	ZAGHOUAN	T.PONTE	144 000
		BICHIOU FETHI	48 000
		AAN	38 400
		SOPRAV	71 000
	TUNIS	SCAAF	38 400
	BIZERTE	S.M.E.	100 000
	ARIANA	C.S.A.H.	40 000
CENTRE EST	SFAX	POULINA	360 000
		SFAX PONTE	59 400
		SOCOSUD	33 600
		CODAVI	76 800
		SPS	114 400
		CHAHIA	135 000
	SOUSSE	EL MOSTAKBEL	21 600
		SACAV	50 000
		G.C.C.	100 800
		DINDY	114 000
NORD OUEST	JENDOUBA	SAVINORD	268 000
CENTRE OUEST	S.BOUZID	FRIJI	90 000
		MABROUKI Y.	33 200
		MABROUKI A.	38 400
		YASSINE	30 000
		GCCO	38 400
SUD EST	MEDNINE	SOGASUD	33 000
Total poussins de chair			3 573 800

Poussins de ponte			
NORD EST	BEN AROUS		
		SOTAVI	115 200
	NABEUL		
		POULINA	307 000
	ZAGHOUAN	T.PONTE	79 200
CENTRE EST		CHAHIA	45 000
Total Poussins de ponte			546 400
Dindonneaux			
NORD EST	NABEUL	POULINA	169 000
	MONASTIR	DINDY	52 000
CENTRE EST	SFAX	CHAHIA	50 000
		CODAVI	32 760
		SPS	15 000
Total Dindonneaux			318 760
GRAND TOTAL			4 438 960

Source: GIPAC, 2008

Tous les couvoirs ont des troupeaux de reproducteurs. Deux sociétés possèdent des reproducteurs de dinde qui pratiquent l'insémination artificielle.

Ils sont tous contrôlés très régulièrement par les services du contrôle officiel du Ministère de l'Agriculture. Toute l'activité des couvoirs est régie par un système très particulier appelé programmation des productions.

3.5.2 Viande de poulets de chair

La filière de la viande de chair est constituée de deux types d'intervenants diamétralement opposés sur le plan de l'organisation et sur le plan de la taille :

Groupes intégrés:

Ces groupes sont à la base les gros producteurs de dinde, sans nécessairement être de gros éleveurs de poulet. Ces groupes sont d'un très bon niveau techniquement mais sont surtout très forts commercialement. Ils disposent de gammes très variées de produits : viandes en carcasses, viandes découpées, et charcuterie. Ils possèdent souvent une marque commerciale pour laquelle beaucoup d'efforts de marketing sont consentis. Ils intègrent de plus en plus de petits éleveurs de bon niveau.

Éleveurs individuels:

La masse des éleveurs de poulet de chair dont 2.500 environ sont régulièrement en activité mais qui possèdent dans leur grande majorité de petites capacités (3.000 à 6.000 sujets par rotation). Ils sont de plus en plus nombreux à souhaiter s'intégrer avec les groupes intégrés surtout depuis 2007 où la conjoncture est devenue difficile sur le plan économique et où l'application des nouvelles mesures sanitaires sont en train d'être appliquées avec plus de rigueur (interdiction de l'exposition, de la vente et de l'abattage des volailles vivantes depuis fin 2006).

Cette filière des viandes de volailles est donc en pleine mutation au vu de ces nouvelles dispositions, et il est prévu que dans un délai d'une année tout au plus il y ait une généralisation de l'application de toutes les dispositions qui a entre autre pour but de contrôler le transport anarchique des volailles vivantes.

3.5.3 Œufs de consommation

La filière de l'œuf de consommation est beaucoup plus simple à gérer à l'amont. Le niveau des éleveurs est assez bon. Sur le plan de la distribution, il existe encore une domination de la part des intermédiaires malgré une certaine affinité entre éleveurs et grossistes. Depuis quelques années et depuis l'apparition des hypermarchés, il y a une nette amélioration des circuits avec l'augmentation du taux d'œufs emballés par plusieurs opérateurs (sous différentes marques) avec une assez bonne traçabilité ; mais pour la plus grande partie de la production la vente reste en vrac sans aucune possibilité de contrôle ni de traçabilité. La sécurité des œufs reste insuffisante sur le plan sanitaire. Le transport étant effectué hiver comme été dans de camions à bennes parfois sans bâches et non réfrigérées. Les œufs sont souvent dans des alvéoles de 30 œufs en vrac ou dans des caisses en plastique. Seuls les œufs emballés sont transportés dans des camions isothermes.

3.5.4 Autres espèces

La spéculation de la dinde a connu un essor considérable au cours des vingt dernières années. La grande majorité de la production est organisée autour de sociétés ayant des installations modernes (abattoirs, ateliers de découpe et de charcuterie). C'est un secteur qui n'est pas concerné par la programmation des productions donc soumis à une concurrence très rude entre grands groupes qui sont les abattoirs.

Au fil des années, un certain nombre d'aviculteurs se sont lancés dans la production de Dinde notamment dans les régions du Sahel, de Sfax et du Cap Bon et vendent leur production essentiellement à ces sociétés ou ont des contrats de production auprès des abattoirs.

Pour les autres espèces on ne peut parler de filière, les élevages étant si peu nombreux. Chaque espèce a sa spécificité et il n'existe aucune organisation particulière.

Chapitre 4

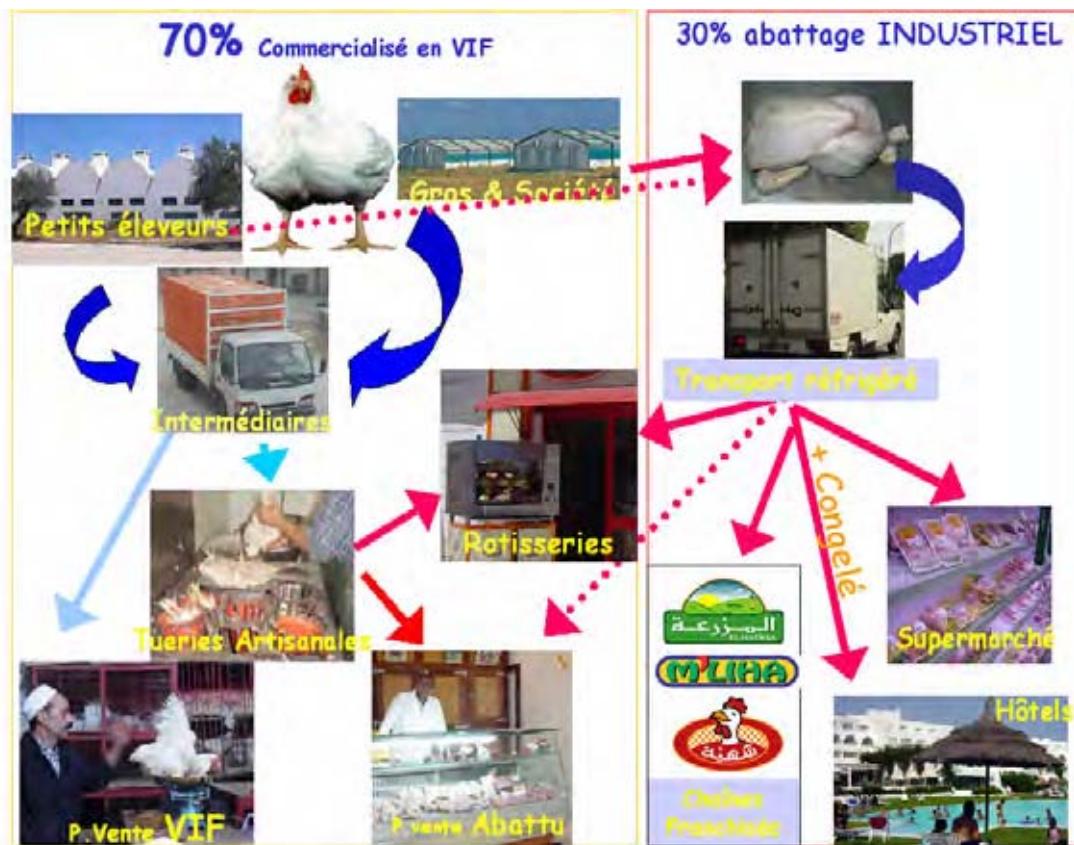
Commerce, commercialisation et marchés

4.1 POULET DE CHAIR STANDARD

Le Poulet de chair standard est le principal pourvoyeur de viandes blanches (66%) avec une production record en 2004 de 93,900 tonnes. En 2006, la production a accusé une baisse significative (66.200 tonnes) en raison de la baisse de consommation consécutive aux rumeurs de grippe aviaire et en 2007 il y a eu une reprise à 84.000 T ; en 2008 il est prévu qu'elle revienne à un niveau de 91.000 T

Les circuits de commercialisation sont en pleine mutation ; une nouvelle réglementation (arrêté du Ministre du Commerce du 9 Décembre 2005, instituant un cahier des charges relatif à l'exercice du commerce de distribution des produits avicoles et dérivés) a été promulguée et la fin 2006, l'exposition, l'abattage et la vente des volailles vivantes sur les

FIGURE 10: Circuits de commercialisation du poulet de chair avant 2006



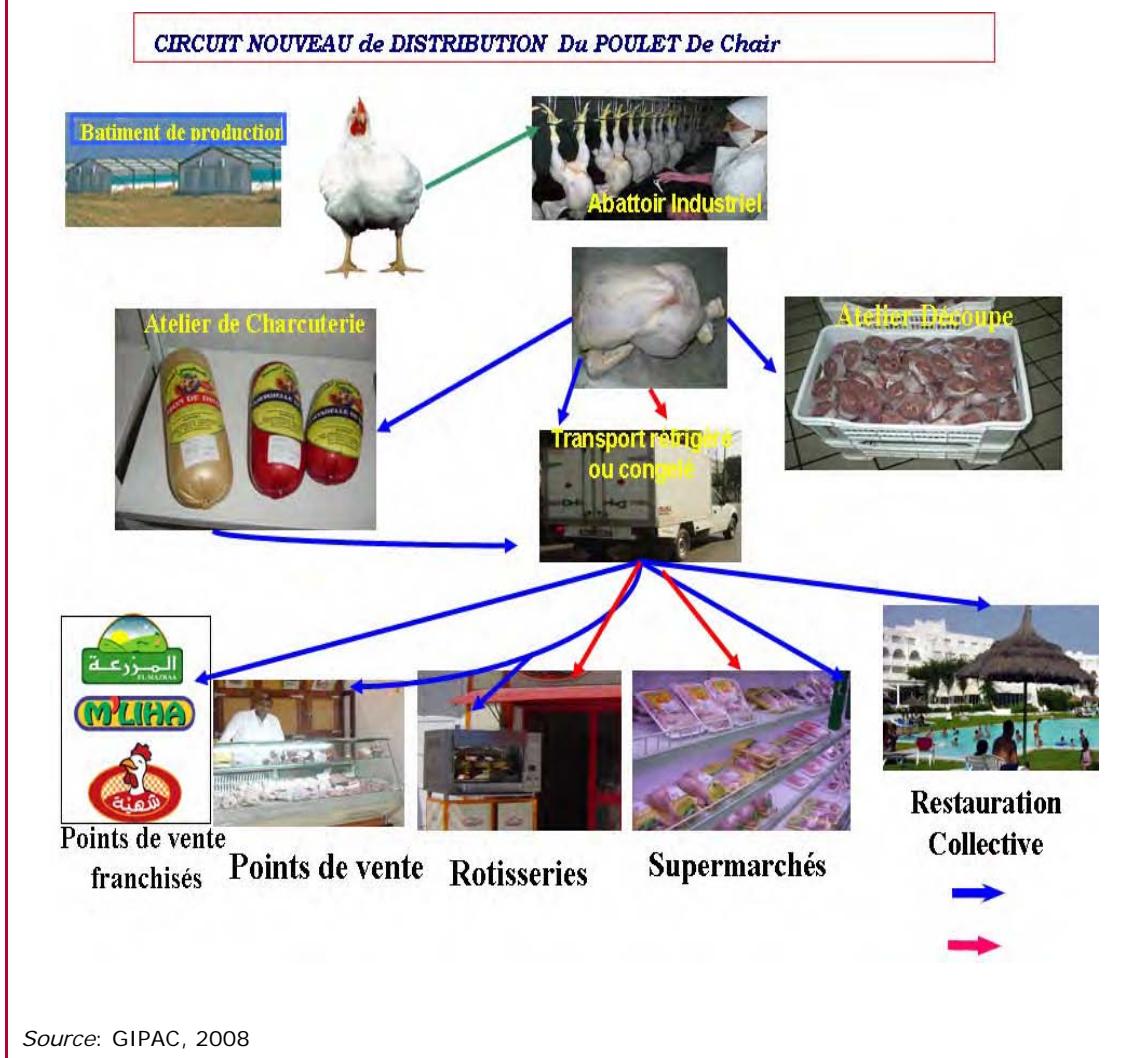
Source: GIPAC, 2008

Avant l'instauration de cette réglementation, les circuits de distribution étaient chaotiques comme représentés dans la figure 10.

En effet, le circuit du poulet vivant était caractérisé par la vente directe à la ferme de ce produit aux intermédiaires. Ces derniers sont des personnes possédant plusieurs camions ainsi que des moyens financiers consistants, et qui effectuaient des livraisons quotidiennes au petit matin d'un petit nombre de cageots aux points de vente au détail en poulet vif. Ces poulets sont vendus au kilo à l'état vivant, puis sont abattus sur place à la demande des clients moyennant des frais d'abattage.

Ce circuit est en passe de s'inverser rapidement au profit de l'abattage industriel et il est prévu dans les prochains mois que l'application de la nouvelle réglementation soit généralisée à 100% et que la physionomie des circuits de commercialisation se présente comme schématisé à la figure 11.

FIGURE 11: Circuits nouveaux de distribution du poulet



4.2 POULET LABEL ET CERTIFIÉ (POULET FERMIER)

Le poulet fermier s'est développé depuis une dizaine d'années. Le fermier utilise des souches sélectionnées importées de France de poulet label rouge dont l'âge d'abattage est de 82

jours ou le poulet certifié qui est abattu à l'âge de 58 jours. Saisonnierement, un petit nombre est élevé sous forme de chapon (sujets castrés et alimentés notamment au lait en poudre). La quantité totale de poulet fermier produite est inférieure à 1.000 tonnes par an. Le pays compte un seul opérateur dont le circuit est totalement contrôlé et la distribution de ce type de volaille se fait dans sa majorité à travers deux chaînes d'hypermarchés franchisées, outre quelques supermarchés. Quelques centaines de coqs de souche label rouge sont castrés et nourris au lait en poudre pour la production de chapons qui ne sont élevée qu'en période des fêtes de fin d'année.

4.3 DINDE

La demande en viandes a augmenté sensiblement au cours des cinq dernières années et est devenue extrêmement populaire au cours des dix dernières années non seulement au niveau des ménages mais également au niveau des « fast food ».

Les circuits de distribution sont généralement bien élaborés puisque ces sociétés ont leur propre chaîne de points de vente et de dépôts en gros en plus des contrats qu'ils établissent avec des collectivités. La diversité des produits de découpe et de charcuterie leur permet de bien valoriser la carcasse et d'offrir une large gamme de produits standardisés à la portée de toutes les catégories de consommateurs.

Il existe un circuit d'abattage artisanal d'importance très restreinte avec distribution de morceaux de découpe aux points de vente des produits avicoles ainsi qu'à certaines boucheries qui se sont spécialisées dans la vente de viande de dinde en parallèle avec les viandes rouges dans le Sud et le Nord Ouest du pays. Il est à noter qu'avec l'avènement de la nouvelle réglementation organisant les circuits de distribution de produits avicoles, cet abattage artisanal est voué à disparaître.

4.4 POULES DE REFORME

La poule de réforme était avant 2006 presque exclusivement destinée à la vente à l'état vif, en grande majorité dans les marchés ou «souks» hebdomadaires avec une consommation très élevée dans les gouvernorats du centre et du centre ouest et du Nord-Ouest. Des intermédiaires originaires de ces régions sont spécialisés dans la commercialisation des poules et de reproducteurs de réforme.

Ce type de volaille se vendait généralement à la pièce et non au kilo et les souches lourdes sont plus prisées que les légères. Depuis quelques mois, la réforme commence à se vendre sous la forme abattue dans les points de vente, et il est également prévu l'interdiction prochaine de sa vente à l'état vivant ainsi que la reconversion des commerçants en vendeurs ambulants avec des camions équipés spécialement pour la vente de la poule abattue réfrigérée.

Le GIPAC a rarement eu recours au stockage de viande de poule de réforme congelée lorsque le marché est encombré.

4.5 VOLAILELS TRADITIONNELLES

Les volailles traditionnelles, ou volailles de basse cour, ont toujours existé en Tunisie surtout en milieu rural. Une multitude de croisements de souches autochtones ou importées sont élevées dans des conditions rudimentaires généralement en liberté avec une alimentation basée sur les restes de repas et les herbes existant aux alentours des exploitations agricoles.

Ces poules sont généralement destinées à la consommation propre en milieu rural. L'auto consommation s'étend aux parents et aux voisins. Le circuit de vente de ces volailles qui existait bel et bien il y a à peine deux ans, se faisait par petites quantités (unités inférieures à 10) soit sur le bord des routes, soit du fermier aux petits revendeurs sur les marchés municipaux et surtout au niveau des marchés hebdomadaire appelés ou « souks »

hebdomadaires ». Le prix de vente est généralement fixé à la pièce et non au poids (kilo). Comme pour les autres volailles, leur vente à l'état vif est en cours d'être entièrement prohibée. Depuis 2006, date de l'application de la nouvelle réglementation, les ventes de volailles traditionnelles se font le plus souvent de gré à gré chez l'éleveur puisque l'exposition des volailles vivantes est de plus en plus réprimée. Les fraudes dans les marchés sont encore extrêmement fréquentes puisqu'une petite partie de la population habituée à ne consommer que les volailles de basse cour a du mal à en trouver.

Les volailles secondaires de basse cour rustiques ou traditionnelles comme le canard, l'oie, la pintade et la dinde, existent en petites quantités et sont commercialisées à l'instar des volailles traditionnelles.

4.6 AUTRES ESPECES

Outres les volailles traditionnelles il existe quelques volailles secondaires qui sont produites à l'échelle industrielle. Ce sont des oiseaux de souches sélectionnées importées ou multipliées en Tunisie :

Autruches: Les élevages d'autruches en Tunisie sont peu nombreux et sont en train de disparaître les uns après les autres. Ils n'ont pas connu d'essor durable en raison de la dégradation des prix des viandes de ratites sur le marché international. La vente de la viande d'autruche se fait principalement dans les grandes surfaces et l'hôtellerie. A notre connaissance il ne resterait qu'un seul élevage dans le sud du pays dans la région de Gabes.

Canards: Un seul élevage de canards de barbarie, procède à l'abattage et commercialise des petites quantités directement aux hôtels et aux grandes surfaces.

Cailles: Les cailles sont vendues à la pièce et non au kilo. Elles sont souvent abattues dans les fermes par les producteurs et commercialisées sous forme de carcasses. Dans tous les cas, qu'elles soient vendues à l'état vif aux abattoirs ou abattues, Les fournisseurs distribuent en même temps les œufs de cailles. On les trouve un peu partout dans les grandes agglomérations.

Certains procèdent à l'abattage de petites quantités destinées aux hôtels et aux grandes surfaces.

Faisans : Un seul élevage de faisans a commencé la reproduction de faisans importés. La production des faisandreaux à grande échelle débutera incessamment.

Des faisans commercialisés dans un supermarché par un commerçant, sont d'une provenance qui n'a jamais pu être identifiée.

4.7 MARCHE NATIONAL DE LA FILIERE DE L'ŒUF DE CONSOMMATION

Le secteur de l'œuf de consommation, bien que mieux structuré au niveau de la production, souffre encore de l'absence d'organisation et d'intégration horizontale.

La majeure partie de la production est vendue en plateaux de 30 unités fraîches et est distribuée par les intermédiaires (Grossistes et semi grossistes). Les intermédiaires possèdent des camions à benne normale non réfrigérée (avec ou sans bâche). Ils se rendent à la ferme tous les jours ou un jour sur deux pour acheter les œufs frais ou réfrigérés s'il s'agit de période de déstockage des stocks régulateurs gérés par le GIPAC. La majorité des œufs sont généralement acheminés vers un dépôt dans les grandes agglomérations et sont par la suite livrés directement soit à un gros client (grands surface, marché municipal) soit à des semi-grossistes pour être distribués en petites quantités aux épiceries de quartier.

Le circuit organisé d'œufs emballés est assez récent et est assuré par 6 grands producteurs ou groupes intégrés. Les œufs emballés dans deux alvéoles de 6, 15 ou 30 œufs, dont un plateau de couverture) le tout enveloppé de papier cellophane. Ils sont distribués soit dans les chaînes de magasins franchisés (des points de vente spécialisés en produits avicoles) soit acheminés vers les supermarchés et les hypermarchés (Carrefour, Géant, Champion, Monoprix, Magasin Général, Bon Prix etc.). Il n'existe aucun centre de collecte et de

calibrage automatisé ; les unités existantes procèdent au calibrage manuel (ou visuel) et certain font du conditionnement automatisé.

Tous les circuits de vente du gros au détail n'utilisent pas le froid. Seuls les œufs réfrigérés par le GIPA et ses sous traitants sont conservés dans des entrepôts frigorifiques mais commercialisés sans continuité du froid une fois en dehors des entrepôts.

Certains producteurs d'œufs, notamment dans la région de Sfax ont leur propre circuit de distribution. Ils utilisent leurs propres moyens de transport pour écouler une grande partie de leur production à un meilleur prix. Il n'existe également aucune « casserie d'œufs » pour la production d'ovo produits (œufs pasteurisés ou en poudre) et les œufs sont tous vendus entiers.

Il existe une norme de classification des œufs (NT 92) qui est enregistrée mais non homologuée depuis 1992. Seuls quatre producteurs vendent leurs œufs triés et emballés avec mention des dates de ponte. Tous les œufs sont vendus en plateaux de 30 œufs et 15 œufs non emballés et triés manuellement.

Tableau 5: Répartition des marchés

Pas d'informations disponibles

4.8 IMPORTATIONS

Le secteur avicole est un gros importateur et la quasi-totalité des matières premières utilisées dans les rations de volailles, dont le maïs et le Tourteau de Soja, sont importées d'Amérique du Sud (Tourteau de soja) et du Nord (maïs). Tous les noyaux destinés aux premix (noyaux vitaminés et oligo-éléments) sont importés. Tous les premix sont fabriqués localement. Les autres matières premières comme l'orge, le carbonate de calcium, le phosphate bi-calcique sont produits localement. (voir Tableau 6)

TABLEAU 6:
Evolution des quantités importées des matières première ('000 tonnes)

Année	Orge	Maïs	Tourteau de soja	Bouchon de Luzerne	Son de Blé
2001	534	729	265	54	65
2002	799	777	305	46	98
2003	72	600	264	22	23
2004	200	709	331	21	23
2005	636	769	290	37	71
2006	602	760	261	33	54
2007	789	817	310	38	22
2008	156	281	164	22	12
Total	3.788	5.442	2.190	273	368

Source: Consultant, 2008

En plus des reproducteurs et des OAC de Dinde qui sont importés régulièrement chaque année, il existe occasionnellement des importations d'œufs à couver pour corriger la programmation production et augmenter l'approvisionnement du marché notamment durant la saison touristique. Il en est de même pour le poulet et les produits de dinde congelés, et cela a été le cas notamment à la fin de l'année 2006 et en 2007 et 2008, lorsque la production a été diminuée volontairement après la crise de la rumeur de l'influenza aviaire. (Tableau 7). Il n'y a pas eu d'exportation ni d'importation d'œufs de consommation depuis respectivement 1985 et 1993.

TABLEAU 7:
Importations de produits avicoles

Année	Reproducteurs			OAC			Viande congelée	
	Chef	Ponte	Dinde	Chef	Ponte	Dinde	Dinde	Poulet
sujets	sujets	sujets	unités	unités	unités	unités	tonnes	tonnes
2002	620000	56000	45000	500000	0	-	-	-
2003	649110	56000	45600	1257480	644040	1822600	-	-
2004	702000	56000	45600	2364130	372240	2023200	-	-
2005	700450	56000	48300	1431000	0	2560800	-	-
2006	490315	52000	50182	600000	0	1780000	495	-
2007	716150	56000	75400	2563000	270000	2207400	801	477
2008		56000	-	270000			176	-

Source: Services des Frontières MARCH, 2008

4.9 EXPORTATIONS

L'exportation de produits avicoles a eu lieu en grandes quantités dans les années 1980 par des marchés d'exportation de d'œufs de consommation, de poussins, de poulettes sur l'Algérie et sur la Libye. Depuis 1995, il n'y a plus que les produits de charcuterie et quelques sous produits qui sont exportés en très petites quantités. Malgré des demandes assez nombreuses, le secteur avicole n'a pas été capable d'assurer des opérations continues d'exportation notamment en produits commerciaux (poulet congelé ou oeuf de consommation), la concurrence sur le marché international étant très difficile.

En ce qui concerne l'aliment composé et surtout les premix pour volailles, les importateurs tunisiens de matières premières et les fabricants d'aliment composé (provendiers) ont réalisé des opérations très nombreuses sur la Libye avec 1245 tonnes de premix et 515 tonnes d'aliment composé exporté en 2007, puis déjà 6137 tonnes de premix et 152 tonnes d'aliment composé exporté pour 2008 (source : DGPA, MARCH).

Depuis quelques années, et avec l'assouplissement de l'ouverture des frontières avec l'Algérie et la Libye, des petites quantités de produits transformés (salamis, jambons, etc..) sont régulièrement exportés par les circuits organisés ou par les commerçants algériens ou libyens qui s'approvisionnent eux même chez les abattoirs Tunisiens (voir tableau 8)

TABLEAU 8
Exportation des produits transformés de Dinde de chair

Année	Tonnes
2001	600
2002	644
2003	197
2004	65
2005	31
2006	105
2007	100
2008	600

Source: Abattoirs **Prévisions pour 2008

En 2008, et avec l'aide du GIPAC, un opérateur a commencé à exporter de la poule de réforme congelés sur la Guinée (Conakry). Le premier container a été expédié en Avril 2008

et le produit préparé dans de bonnes conditions a été redemandé et quatre autres containers avec de la poule de réforme, des croupions et des fouets de Dindes sont en cours de préparation. Il existe également des exportations de pattes de poulet vers certains pays d'Asie en petites quantités (quantités non disponibles).

4.10 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

Il existe 20 abattoirs industriels dont un seul spécialisé à 100% dans l'abattage de la dinde. Les autres sont des abattoirs mixtes qui utilisent la même chaîne pour les deux spéculations. La capacité horaire actuelle est de 29.750 sujets pour le poulet et de 10.100 sujets pour la dinde.

Ils sont en majorité doté de capacités de stockage de produits congelés (température négative de -18°C) totalisant 5.000 tonnes environ.

Il existe 9 ateliers de découpes et 8 ateliers de charcuterie agréés et utilisant la viande de volaille. Ils sont tous contrôlés par les vétérinaires inspecteurs du Ministère de l'Agriculture. Les contrôles de toutes ces unités concernent :

- Les infrastructures
- L'inspection ante mortem
- Les conditions sanitaires de fonctionnement, de manipulation
- Les conditions sanitaires des équipements et du personnel.
- L'inspection post-mortem
- L'inspection des véhicules de transport.

Ils sont pour la plupart dotés d'une station de prétraitement des eaux résiduelles lorsqu'ils sont raccordés aux réseaux publics d'assainissement des eaux et les autres sont équipés de station de traitement biologique. Pour les déchets solides ils sont tous conventionnés avec des transporteurs qui transportent les déchets vers les décharges communales contrôlées.

La répartition géographique des abattoirs est cartographiée au chapitre 11. Le tableau 9 présente la capacité des abattoirs et le tableau 14 la liste des sociétés avec leurs coordonnées.

TABLEAU 9:
Capacité d'abattage

Abattoir	Capacité horaire d'abattage	heures/jour	Capacité journalière d'abattage	Capacité journalière d'abattage	Capacité de stockage	Capacité de stockage
	poulet de chair		poulet de chair	dinde de chair	à 0° C	à -18 ° C
EL MAZRAA/DICK	6000	9	54000	3000	100	1200
SOPAT (MLIHA)	3200	5	16000	1600	100	600
SOPROVAM	2000	6	12000	800	30	800
SABCO (BICHIOU)	1200	6	7200	500		150
ESSANIA	2000	4	8000	600	25	100
CHAHIA	1800	5	9000	400	20	50
SOPAVI	1500	6	9000	500	30	450
KOKAM	1200	6	7200	500	19	580
VONORD	1200	3	4000	400	10	80
OTD ENNFIDHA	1000	5	5000		30	260
SAVOL	1200	7	8400	400	35	100
SAVIMO	1000	5	5000	400	20	150
TIBA (FRIJI)	1200	6	7200		40	400

VOLAILLES DU CAP-BON	750	8	6000	400	8	50
AAN	500	6	3000	300		
SIAV	500	6	3000	200	20	40
HMAIED	500	6	3000	100	8	
BNINA (ZARZIS)	1500	6	9000			
FAOUHA						
(SIDI BOUZID)	1500	6	9000			
TOTAL	29750		185000	10100	495	5010

Source: Consultant, 2008

La capacité annuelle totale d'abattage (à raison de 6 heures par jour et 300 jours ouvrables par an) est de 55.5 millions de poulets et 18.2 millions de dindes

Un programme de mise à niveau des abattoirs a été entamé depuis 1999. Les abattoirs industriels en Tunisie sont conformes à la réglementation Tunisienne de 1996. Depuis 2005 un agrément sanitaire est devenu obligatoire. Ce texte comprend des dispositions assez strictes qui n'ont pu jusqu'à présent être respectées ou adaptées par tous les abattoirs.

La Tunisie a opté pour l'agrément sanitaire de la communauté européenne qu'elle a obtenu de 2000 jusqu'à 2002; cette autorisation permet aux services vétérinaires Tunisiens de donner l'agrément UE pour l'exportation des produits avicoles. Les décisions de l'union européenne sont les suivantes

- D 96-137 du 29/1/96: Gibier sauvage à plumes
- D 2000-2885 du 29/9/2000: Viande d'autruche
- D 2001-1841 du 11/7/2001: Viande de volaille
- D 2001-751 du 16/10/2001: Autruches, œufs à couver et autruchons
- D 2001-794 du 9/11/2001: Produits avicoles
- D 2002-336 du 25/4/2002: Approbation définitive du plan de surveillance des résidus

Le seul abattoir certifié ISO 22000 est situé à Korba ; il s'agit de l'abattoir SAVOL . Tous les abattoirs sont certifiés Halal et possèdent le certificat du Mufti de la république pour l'attester.

Toutefois, en parallèle avec tous les efforts consentis par les services de contrôle jusqu'à la sortie des abattoirs, de nombreuses lacunes persistent après l'abattage. La sécurité sanitaire des produits avicoles doit être assurée et renforcée à l'aval (grossistes, transport réfrigéré, détaillants, cuisines collectives ...); l'application des nouveaux textes réglementaires (Loi de l'élevage et cahier des charges relatif au commerce de distribution des produits avicoles et dérivés) vont certainement contribuer à améliorer la situation,

Chapitre 5

Races

5.1 RACES EXOTIQUES

Ce sont les races connues sur le marché international qui existent dans le monde entier; les souches existantes à l'heure actuelle sont les suivantes :

- Souches de type chair standard: Hubbard, JV (vedette), Arbor Acres, Hybro
- Souches de type chair fermier : femelles JA & JV avec différents mâles Sasso.
- Souches de type ponte : Babcock 300, Hy Line & Shaver 2000
- Souches de type Dinde : Hybrid & Nicholas
- Souche de Canard : Canard de barbarie

5.2 RACES LOCALES

Les races locales ne sont pas présentées pas de particularités ni de caractéristiques sur le plan génétique. Elles sont composées d'un mélange de souches assez rustiques de différentes couleurs.

5.3 RACES ORNEMENTALES

Les races ornementales existent uniquement dans les parcs zoologiques et les collectionneurs parmi lesquels un collectionneur de souches de poules de canards et d'oies en majorité d'origine française. Il s'agit du parc animalier appelé CHAPPEL (Voir 4ème étude de cas) qui possède une collection de volailles très intéressante et une autre de chevaux miniatures ou poney.

5.4 IMPACT DE L'INFLUENZA AVIAIRE SUR LA DIVERSITE GENETIQUE AVIAIRE

La Tunisie n'a pas enregistré de foyers de grippe aviaire jusqu'à présent. Cependant, le secteur a souffert de la rumeur qui a nettement perturbé la population rurale possédant les volailles traditionnelles. Il n'y a pas de statistiques précises, mais les contacts établis à travers le numéro vert gratuit a révélé un taux d'abattage par précaution de 10 à 15% des volailles traditionnelles. Le cheptel industriel n'a quand à lui été que réduit volontairement et les importations de reproducteurs ont été réduites de 30% pour les reproducteurs chair et 8% pour les reproducteurs ponte. Il n'y a donc eu aucun impact de cette maladie sur les souches autochtones durant 2006.

Chapitre 6

Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

Mesures :

Dans l'objectif d'assurer un niveau de préparation national permettant de réagir efficacement en cas de situation d'urgence que pourrait susciter l'apparition d'un ou de plusieurs foyers d'Influenza Aviaire, le programme national de surveillance et de veille de l'IAHP a été réactualisé ; c'est ainsi qu'au titre de la période octobre 2007-octobre 2008 :

- 480 élevages, tirés au sort, seront soumis aux investigations prévues par le réseau de surveillance de l'IA dans le secteur de l'élevage industriel
- Surveillance clinique des élevages fermiers et des oiseaux migrateurs séjournant dans les zones humides avec prélèvement d'échantillons en cas de suspicion sera assurée.
- des plans d'intervention d'urgence en cas d'un foyer d'influenza aviaire dans 24 gouvernorats seront appliqués.
- le stock stratégique de vaccin aviaire (1 Million de dose) H5N9 pré-positionné à la PCT sous contrôle de la DGSV est en train d'être renouvelé.
- Le stock du matériel de prélèvement et de protection au niveau des 24 CRDA est en train d'être renouvelé
- Il y aura distribution aux laboratoires de kits de test rapide pour diagnostic de l'influenza aviaire et de matériel de désinfection et protection.

Un dispositif a été mis en place définissant les niveaux d'exposition des volailles à la contamination par le VIAHP circulant dans l'avifaune et fixant les mesures de protection à mettre en œuvre. Ce dispositif a fait l'objet d'une note de service du Directeur Général des Services Vétérinaires n° 2 00/3037du 26 novembre 2007 qui a été diffusé à tous les intervenants pour information et exécution.

Les mesures de protection à mettre en œuvre dans les élevages de volailles en fonction des différents niveaux d'exposition à la contamination par le VIHP circulant dans l'avifaune sont assujetties à l'application préalable des dispositions suivantes :

- Interdiction de toute importation de volailles et/ou des produits avicoles à partir des pays déclarés infectés.
- Interdiction d'importation des oiseaux d'ornement en provenance de tous les pays.
- Accélération du rythme d'application des dispositions de l'arrêté du ministre du commerce du 19 décembre 2007concernant la commercialisation des volailles et de leurs produits
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication ciblée pour le grand public : en 2006 un ensemble de moyens de communication ont été mis à la disposition du citoyen ; les actions les plus importantes ont été les suivantes :

Film & reportages sur le problème (canal 7)

Emission télévisée (canal 7)

Spots télévisés (canal 7)

Numéro vert gratuit

Manifestations avec dégustation de produits avicoles

Campagne destinée au consommateur pour expliquer les nouvelles dispositions d'interdiction de l'exposition, la vente et l'abattage des volailles vivantes au niveau des points de vente au détail, et le convaincre de ne consommer que les volailles abattues dans les abattoirs agréés (campagne en cours)

- Vaccination : seules les volailles des zones humides ont été vaccinées en priorité en 2006 en prévention d'une épidémie d'influenza aviaire avec des virus hétérologues. Seules les femelles ont été vaccinées mais pas les mâles devant servir d'oiseaux sentinelles.

Les différents niveaux d'exposition à la contamination sont au nombre de six et sont définis dans le tableau 10:

TABLEAU 10:
Définition des niveaux de risque

Niveau d'exposition	Critères d'exposition	Zones d'application	Mesures à mettre en œuvre
Très Négligeable	Absence de cas en Tunisie Absence de cas dans les zones de départ des oiseaux migrant vers la Tunisie Absence de cas dans les couloirs migratoires des oiseaux sauvages transitant par la Tunisie	Entités géographiques à risque faible (2) et entités géographiques à risque élevé (1)	<p>1. Surveillance des élevages industriels (Note de service N° 100/2347 du 06 septembre 2005, établissant un programme de surveillance et de suivi continu des élevages industriels avicoles)</p> <p>2. Surveillance des oiseaux migrateurs (Note de service commune N° 100/2753 du 19 octobre 2005, instituant un réseau d'épidémiovigilance de l'IAHP chez les oiseaux migrateurs)</p> <p>3. Surveillance des élevages fermiers</p>
Négligeable	Absence de cas en Tunisie Présence avérée ou possible de cas dans les zones de départ des oiseaux migrant vers la Tunisie. Absence de cas dans les couloirs migratoires des oiseaux transitant par la Tunisie.	Entités géographiques à risque faible (2) et entités géographiques à risque élevé (1)	<p>Compléter les mesures 1,2 et 3 sus-indiquées par:</p> <p>4. Vaccination des oiseaux des parcs zoologiques et animaliers.</p>
Faible	Absence de cas en Tunisie Présence de cas dans les couloirs migratoires des oiseaux sauvages transitant par la Tunisie et/ou provenant de pays non limitrophes de la Tunisie	Entités géographiques à risque faible(2) et entités géographiques à risque élevé (1)	<p>Compléter les mesures 1,2,3 et 4 sus-indiquées par:</p> <p>5. Renforcement de la surveillance passive des oiseaux sauvages (par augmentation de la fréquence des visites des zones humides) et mise en œuvre d'une surveillance active des oiseaux migrateurs (captures d'oiseaux pour analyses laboratoire).</p> <p>6. Sensibilisation et mobilisation des chasseurs pour déclarer toute mortalité chez les oiseaux migrateurs.</p> <p>7. Activation des cellules Régionales de Veille sanitaire au niveau des CRDA</p> <p>8. Activation de la cellule centrale de veille sanitaire</p>
Moyen	Absence de cas en Tunisie Présence de cas dans les couloirs de migration des oiseaux sauvages transitant par la Tunisie et/ou provenant de pays limitrophes et/ ou de pays voisins de la Tunisie.	Entités géographiques à risque faible (2)	Mesures 1,2,3,4,5,6,7 et 8 sus-indiquées
		Entités géographiques à risque élevé (1)	<p>Compléter les mesures 1,2,3,4,5, 6,7 et 8 sus-indiquées par:</p> <p>9. Renforcement de la surveillance</p>

Elevé	Suspicion d'un cas chez un oiseau migrateur	Entités géographiques risque faible	active et passive des élevages fermiers et des oiseaux d'ornement non protégés.
			10. Interdiction de la tenue de rassemblements d'oiseaux. 11. Mise en place d'une cellule centrale d'écoute et d'orientation du grand public (numéro vert) 12. fermeture des frontières terrestres en cas de présence d'un foyer dans un pays limitrophe de la Tunisie.
Très élevé	Suspicion ou confirmation d'un cas dans un élevage industriel ou un élevage fermier de volailles.	Entités géographiques risque faible	à Compléter les mesures 1,2,3, 4,5,6,7 et 8 sus-indiquées par: 13. Application de la note de service n° 100/362 du 20 février 2006 relatives aux mesures de protection provisoires relatives aux cas suspectés ou confirmés d'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux migrateurs.
		Entités géographiques risque élevé	à Compléter les mesures 1,2,3,4,5, 6,7,8,9,10,11,12 sus-indiquées par: 14. Application de la note de service n° 100/362 du 20 février 2006 relatives aux mesures de protection provisoires relatives aux cas suspectés ou confirmés d'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux migrateurs 15. Vaccination des élevages fermiers
		Entités géographiques risque faible	à Compléter les mesures 1,2,3,4,5, 6,7 et 8 et 13 sus-indiquées par: 16. Activation du plan d'intervention d'urgence (circulaire interministériel n° 13 du 22 février 2006)
		Entités géographiques risque élevé	à Compléter les mesures 1,2,3,4,5,6,7, 8,9,10,11,12,13 et 14 sus-indiquées par: 17. Activation du plan d'intervention d'urgence (circulaire interministériel n° 13 du 22 février 2006)

Source: ??, 2008

(1) - *Entités géographiques à risque élevé : ces entités sont constituées de plusieurs zones humides, plus au moins proches géographiquement l'une de l'autre, dans lesquels les effectifs de volailles d'élevage et les oiseaux d'eau migrateurs sont importants (Tunis/Cap Bon, Bizerte, Sahel, Gabès et Médenine).*

(2)- *Entités géographiques à risque faible : Zones humides du pays qui ne sont pas situées à l'intérieur des 5 entités géographiques à risque élevé.*

Le département de la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV) du gouvernorat de Nabeul a effectué une simulation le 26 et le 27 mai 2008 qui n'a pas été médiatisée au public et qui n'a concerné que les autorités locales, un éleveur de poulet et les services vétérinaires assistés par des experts de la CEE. Cette simulation a été un succès de l'avis des experts de la CEE et une réunion a été organisée pour évaluer la simulation et apporter de légères corrections.

D'autres simulations auront lieu dans d'autres gouvernorats dans le futur pour s'assurer que toutes les régions sont prêtes à ce genre d'intervention.

Impact financier :

L'impact financier a été très important pour l'industrie avicole. Le secteur avicole a accumulé durant le premier semestre 2006 des pertes très lourdes en raison de la rumeur de la

maladie. Heureusement que l'état est intervenu avec de gros moyens par la constitution de stocks très importants et par la réduction volontaire de la production. Le tableau 11 suivant résume les estimations des pertes par spéculation ainsi que les pertes enregistrées par le GIPAC au cours de cet épisode.

TABLEAU 11
Perte du secteur avicoles en 2006 (Dinars)

	Pertes en Dinars
poulet	11 360 799
dinde	1 500 000
œufs	8 665 291
couvoirs	1 743 021
réforme	973 167
GIPAC	4 750 965
TOTAL	28 993 243

Source: GIPAC et Abattoirs

6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES

Pour des informations régulièrement mises à jour sur la situation des pathologies aviaires transfrontalières et notifiables, prière de se référer au:

Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, à l'adresse:

www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp

Base de données du système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'OIE, disponible à l'adresse: www.oie.int

Les grandes entités pathogènes majeures sont les suivantes:

Poulet de Chair :

- Maladie de Gumboro : après une amélioration de la maîtrise de cette maladie vers la fin des années 1990 et le début des années 2000, et suite à plusieurs changements de vaccins sur le marché, la maladie est réapparue de façon très inquiétante au cours de l'été 2007 et le début de l'année 2008. Les autorités ont vite réagi en autorisant une nouvelle génération de vaccins pour améliorer la situation.
- Les problèmes respiratoires : souvent dus aux mycoplasmes associés à plusieurs types de virus Newcastle, variants de la Bronchite Infectieuse sont toujours présents même dans les élevages qui pratiquent le all in all out..
- Les problèmes digestifs restent assez rares chez le poulet malgré l'interdiction des facteurs de croissance et le prix élevé des nouveaux substituts (Probiotiques, Prébiotiques, acidifiants et huiles essentielles). Les colibacilles et quelques salmonelles mobiles existent souvent dans les élevages à âges multiples

Pondeuses:

Des passages respiratoires à causes multiples sont assez fréquents en période froide et se traduisent par des chutes de pontes. Elles sont le plus souvent dues aux variants de la Bronchite Infectieuse ou à des formes mésogènes de Newcastle. Des cas de Maladie de Marek totalement en relation avec le vaccin ou la vaccination sont parfois signalés.

Dinde:

Ils existe des diarrhées non spécifiques très gênantes et assez fréquentes. Depuis la réduction des anticoccidiens et l'interdiction des facteurs de croissance il y a une plus grosse difficulté à gérer les pathologies digestives.

Des cas de Rhinotrachéite Infectieuse, d'entérite Hémorragique et de Newcastle sont toujours signalés. La maladie à ornithobacterium rhinotracheale souvent associée à *Mycoplasma synoviae* commence à faire son apparition avec des arthrites et des ampoules du bréchet à l'abattoir.

6.3 MESURES DE BIOSECURITE

La filière avicole peut être considérée comme suffisamment organisée pour assurer une biosécurité maximale. En effet, le C.O.H.S. (Contrôle Officiel Hygiénique et Sanitaire) maillon essentiel de la biosécurité est un mécanisme qui effectue un contrôle très strict à l'importation de tous les produits de volailles et un contrôle des élevages de reproducteurs et des couvoirs qui sont les points de distribution de tous les poussins de volailles industrielles en Tunisie. Il est essentiellement régi par les textes suivants :

- Arrêté du 17 Juin 1982 relatif aux mesures à prendre en vue de la protection du cheptel avicole contre les maladies infectieuses.
- Loi N° 99-24 du 9 mars 1999, relative au contrôle sanitaire vétérinaire à l'importation et à l'exportation.

La base légale en matière de biosécurité et de contrôle hygiénique et sanitaire est également régie par un certain nombre de textes réglementaires qui permettent une grande marge de manœuvre des autorités sanitaires ; voici les textes les plus importants:

- Arrêté du 28 janvier 1983 relatif aux mesures générales d'hygiène à prendre en vue d'empêcher la diffusion des germes responsables des maladies infectieuses à partir des élevages avicoles
- Lois N°84-27 du 11 Mai 1984 relative aux maladies animales réputées contagieuses.
- Décret N° 84-1225 du 16 Octobre1984 fixant la nomenclature des maladies animales réputées contagieuses et édictant les mesures sanitaires générales communes à ces maladies.
- Arrêté du 8 Mai 2002 fixant les mesures sanitaires spécifiques à prendre pour la surveillance et la lutte contre les salmonelloses aviaires, causées par la bactérie des S.P.G
- Dispositions sanitaires à l'importation.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du 21 novembre 1984, fixant les mesures sanitaires spécifiques à prendre pour la lutte contre la bronchite infectieuse aviaire.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du 19 Mai 1999, établissant les mesures de lutte contre la peste aviaire.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du 19 Mai 1999, établissant les mesures de lutte contre la pseudo-pesté aviaire.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du 13 avril 2000, relatif à l'agrément des établissements de couvaison et des établissements d'élevage d'autruches et d'émeus.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du 8 Mai 2002, fixant les mesures sanitaires spécifiques à prendre pour la surveillance et la lutte contre la maladie des salmonelloses aviaires, causée par la bactérie des *Salmonella pullorum gallinarum*.
- Décret N° 84-1225 du 16 Octobre 1984, fixant la nomenclature des maladies animales réputées contagieuses et édictant les mesures sanitaires générales communes à ces maladies.

- Loi N° 84-27 du 11 Mai 1984, relative aux maladies animales réputées contagieuses Dispositions sanitaires, concernant l'importation en Tunisie de poussins dits d'un jour, reproducteurs.
- Projet de manuel de procédures en matière de prélèvement et d'acheminement au laboratoire des échantillons de produits avicoles importés.
- Loi de l'élevage du 10 octobre 2005.
- Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 26 mai 2006 fixant les modalités du contrôle sanitaire vétérinaire, les conditions et les procédures d'octroi de l'agrément sanitaire des établissements de production, de transformation et de conditionnement des produits animaux.

Chapitre 7

Politiques actuelles, cadre légal

La politique actuelle du gouvernement est souvent dépendante de la conjoncture. Le secteur avicole revêt une importance particulière vis-à-vis des autorités en raison de son importance sur le plan de l'approvisionnement en viandes (plus de 50% du total des viandes), sur le plan social (viande la moins chère) et comme moyen de combler les déficits des autres protéines. L'œuf joue un rôle très important étant encore très bon marché par rapport aux autres denrées protéiques.

Le cadre légal est également très élaboré. En plus des textes sanitaires anciens, le secteur a vu beaucoup de dispositions nouvelles prises dans la Loi sur l'élevage de 2005. Certains textes complémentaires en application à ce texte sont en cours de préparation et de parution.

Tout le système de production et de la transformation et de la commercialisation est régi par un système de programmation de la production ainsi que de régulation du marché très particulier à la Tunisie.

Programmation des productions

Cette programmation des productions est basée sur des quotas d'importation annuels donc sur autorisations, qui limitent les couvoirs à des quantités annuelles de reproducteurs donc de poussins. Ainsi que des calendriers bi-mensuels d'importation des reproducteurs de type chair et ponte sont établis pour faire correspondre la production aux besoins de consommation. Ces quotas sont décidés par une Commission de Programmation et sont soumis à un système de bonus / malus chaque année qui récompensent les opérateurs les plus performants (niveau de performance et qualité sanitaires des troupeaux) et ceux qui respectent les règles imposées par le GIPAC (règles de respect des dates d'importation et de réforme des troupeaux ainsi que les délais de communication des informations).

La programmation est informatisée et est basée au départ sur la détermination de la consommation des deux années futures selon un modèle économétrique (également informatisé) basé sur l'historique du marché des volailles et des autres viandes et des poissons bleus, de la croissance démographique.

Par la suite les mises en place des reproducteurs sont déterminées selon des paramètres techniques des troupeaux récents pour prévoir un niveau de production de poussins qui réponde aux besoins saisonnier de la consommation.

Correction de la programmation

Dans le but d'adapter encore plus les niveaux de productions à certain besoins particuliers, des opérations de corrections sont effectuées. Pour augmenter la production : prolongement des dates de réforme des troupeaux, importations d'œufs à couver et exceptionnellement de viande ou d'œufs. Pour diminuer la production : réforme précoce des troupeaux de reproducteurs ou de pondeuses, ponction des OAC et leur mise à la consommation ou accessoirement exportation d'OAC.

Régulation du marché

Le GIPAC est une institution qui, à l'origine, a été créé essentiellement pour cette tâche qui consiste à constituer des stocks appelés régulateurs pendant les périodes de ménage (surproduction ou sous consommation) qui deviendront des stocks stratégiques à la disposition du gouvernement pour assurer l'approvisionnement en période de forte demande ou de baisse de la production.

Chapitre 8

Analyse

8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

Il est certain que ce secteur jouit d'une réputation comme étant très organisé à l'amont de la production par rapport à tous les pays similaires de la région. En ce qui concerne l'organisation à l'aval elle est en pleine mutation pour le secteur des viandes notamment.

Les principales forces de ce secteur sont les suivantes :

- d'abord la présence de groupes intégrés très performants qui s'adaptent très bien avec les différentes situations mais surtout qui puisent leur force dans la diversification, la réduction des risques par leur présence dans tous les maillons de la filière et surtout par leur indépendance totale vis-à-vis des intermédiaires. (voir tableau 13 des sociétés intégrées)
- l'organisation professionnelle encadrée par le GIPAC et soutenue par le gouvernement est un facteur très important dans la solidité de la filière. Elle a permis en une vingtaine d'année de réaliser des progrès très sensibles et continue à l'adapter aux changements de la conjoncture. L'exportation refait surface et beaucoup de travail est effectué dans ce sens.

Les principales faiblesses de l'industrie avicole en Tunisie restent les suivantes :

- La dépendance indéniables de l'étranger en matière d'approvisionnement en matières premières, notamment en maïs et en tourteau de soja, ce qui rend les coûts très dépendant des prix de ces denrées sur le marché international. Ce dernier a vu en 2007 et 2008 des hausses record qui ont ébranlé le secteur. Une unité de trituration des graines de soja a démarré sa production en mai 2008 et permettrait d'assurer un meilleur approvisionnement en cette matière.
- La fragilité de la demande et la saisonnalité de la consommation: en effet, le cycle offre - demande est de plus en plus déséquilibré en raison de la très forte demande durant la deuxième moitié de l'année qui comprend la saison touristique et la saison froide ; en effet durant la deuxième moitié de l'année, la demande est de plus en plus forte en comparaison avec le reste de l'année, c'est-à-dire en ce moment, à partir de l'Aïd El Kébir et jusqu'au mois de juin où la demande atteint des niveaux beaucoup plus bas. Fort heureusement, le GIPAC intervient directement sur le marché pour constituer des stocks importants (jusqu'à 5.000 tonnes de viandes et 80 millions d'œufs de consommation), pour alléger les périodes de surproduction et assurer un meilleur approvisionnement du marché au cours du second semestre (été pour les viandes et Ramadan pour les œufs).
- dans l'ensemble et après la crise de la hausse des prix des matières premières, une incertitude générale s'est installée et les marges de profit ont été réduites chez tous les opérateurs, qui craignent encore une baisse de consommation avec l'augmentation des prix.

8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

Le secteur avicole a franchi une étape très avancée au niveau de l'amont, qui lui permet d'assurer une sécurité au niveau de la production et tout en étant raisonnablement outillé

avec les moyens nécessaires en matière de prévention contre les problèmes sanitaires et climatiques majeurs.

Néanmoins, il reste à franchir un pallier supérieur en matière d'organisation des services vétérinaires en matière de mise en place de systèmes de veille sanitaires surtout en ce qui concerne les bases de données épidémiologiques et les réseaux de surveillance. Le Centre National de Veille Zoo-sanitaire a été créé en 2007 et est en train de commencer à mettre en place les stratégies nécessaire à cet effet.

En 2007 & 2008, un programme de renforcement de la capacité des services de contrôle vétérinaire, en jumelage et avec l'aide de la CEE, a été mis en place et à déjà permis à d'obtenir des résultats. En parallèle, une série de textes législatifs, notamment en application de la Loi de l'élevage parue en Avril 2005, sont en cours de préparation.

Le volet **communication des données** et coordination des différents services sanitaires concernés constitue la plus grande insuffisance, à laquelle le Ministère de l'Agriculture est en train de mettre les programmes nécessaires de mise à niveau.

Une meilleure répartition géographique des nouveaux investissements au niveau de la production et de la transformation avec une priorité aux zones peu productrices est primordiale, en raison des coûts de transport des produits. De nouveaux pôles de production sont à l'étude pour un meilleur approvisionnement du pays.

En ce qui concerne les circuits de distribution, toute une stratégie est mise en place pour améliorer l'efficacité et la qualité des circuits et des produits. Elle s'articule sur la dotation de tout le circuit des équipements de froid nécessaire à la bonne conservation des denrées avicoles.

Dans le cadre de la continuité de la mise à niveau du secteur, le GIPAC organise un séminaire annuel d'évaluation et d'analyse des réalisations accomplies ce qui a permis de repenser les orientations et revoir avec les différents intervenants dans le secteur les actions prioritaires à mener à moyen et long terme. Depuis 2005, l'accent est mis sur la **mise à niveau des circuits de commercialisation** et le programme d'amélioration de la qualité. Le contrôle de la circulation des volailles à travers la nouvelle réglementation est un élément essentiel de contrôle des maladies et notamment l'influenza aviaire.

Il est indispensable pour le secteur la poursuite du Développement & de la mise à niveau des Abattoirs & ateliers de transformation. La **mise à niveau des abattoirs industriels** a été très importante et a permis à la Tunisie d'être le premier pays arabe et africain (après l'Afrique du Sud) a être inscrit sur la liste des pays autorisés à exporter sur les pays de la C.E.E. de la viande de volailles et de ratites. Ce programme qui continue encore comprend les actions suivantes

1. Un audit de tous les abattoirs avec une tolérance d'une année pour les abattoirs créés avant la nouvelle réglementation et un agréage stricte pour ceux créés après 1996.
2. Un contrôle généralisé des résidus (antibiotiques, pesticides & métaux lourds depuis 1999) sur tous les abattoirs contrôlés.
3. Un cycle de formation des vétérinaires inspecteurs
4. Un autocontrôle exigé depuis 2002
5. L'encouragement à la certification : système HACCP, ISO 9000, ISO 22000, etc.

En parallèle, il a été possible d'avancer sur **l'application du cahier des charges relatif au commerce de distribution des produits avicoles et dérivés**

La seule alternative pour le développement du secteur sur le plan organisationnel, sanitaire et sur le plan de l'amélioration de la qualité des produits reste de continuer cette application avec une l'interdiction progressive de la commercialisation du poulet vif au niveau des marchés. Etant donné le rôle économique et surtout social que sont en train de jouer des milliers d'opérateurs dans ce domaine, il est recommandé de procéder à la reconversion le plus rapidement possible des points de vente en vif ou volaillers sur plusieurs étapes en points de vente de volailles abattues. Les différentes étapes mises en place sont les suivantes :

- 1ère étape: dans les marchés municipaux des grandes agglomérations et les 21 villes touristiques dans les gouvernorats du littoral.
- 2ème étape: dans les marchés municipaux des autres zones communales et des chef lieux des autres villes non touristiques
- 3ème étape: dans les marchés ruraux en particulier les souks hebdomadaires

Cette stratégie devra être accompagnée d'un **contrôle plus strict des véhicules transportant les volailles vivantes** sur tout le territoire (contrôle des entrées de véhicules, détention de certificat vétérinaire de désinfection pour tout véhicule transportant des volailles vivantes, détention de certificat vétérinaire d'inspection ante -mortem). Cette mesure n'est pas encore mise en application et le sera dès que le taux de couverture en abattoirs sera proche de 100%.

Le nombre d'abattoirs contrôlés devrait connaître une évolution en nombre. Douze projets d'abattoirs ont eu l'approbation sanitaire d'implantation. Il a été prévu un renforcement des moyens matériels et humains nécessaire au contrôle de la traçabilité et de la qualité des produits sur toute la chaîne de la production au consommateur. La mentalité des consommateurs, qui reste le plus grand obstacle à de telles réformes, doit subir un changement progressif à travers les méthodes modernes de communication. Une certaine frange de la population et quelques intervenants du secteur ne sont pas très favorables à cette mutation. Des solutions adaptées à tous les types de marchés sont en train d'être trouvées. La continuité du froid doit être également assurée et constitue une condition sine qua non pour assurer la qualité des produits dans un tel circuit.

En conclusion, toutes les conditions ont été mises en place pour assurer la transition, malgré qu'en apparence il semble y avoir des obstacles difficiles à surmonter; pour peu que tous les gouvernorats sans exception appliquent les dispositions avec rigueur au niveau des marché, les services de contrôle sanitaire et les services de contrôle des véhicules (Ministère de l'intérieur) pourront endiguer toutes tentatives d'abattage clandestin. En ce qui concerne les opérateurs, il est nécessaire que les prix d'intégration, les prix plafonds et les prix d'intervention du GIPAC soient bien étudiés et indexés de selon des critères de façon à assurer leur révision sur des bases solides. Nous sommes toutefois convaincus de la faisabilité de cette mutation, au vu de l'expérience de certaines sociétés et de professionnels tunisiens qui ont réussi leur intégration. Ces professionnels ont compris que l'intégration représente la seule voie à l'évolution et à la pérennité du secteur.

Les tendances actuelles tant au niveau national qu'international sont très peu encourageantes pour les professionnels surtout après les annonces de la récolte de maïs des USA pour la fin de l'été prochain et l'envolée certaine des prix des matières premières pour 2008 (pour le maïs) et probablement pour toutes les matières premières pour 2009.

La seule certitude dans ce secteur est que la volaille sera plus chère et que la demande sur le marché dépendra en grande partie de la disponibilité des viandes rouges qui souffre encore plus de la hausse des prix. En effet, les ventes d'animaux vers la boucherie semble avoir atteint des proportions suffisamment importantes pour prédire une pénurie pour à partir de l'automne 2008.

Annexe I

Qui est qui (liste de contacts)

Fédération nationale des éleveurs (F.N.A.)

La Fédération Nationale des Aviculteurs qui relève de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), a été créée en 1978 et est considérée comme l'une des fédérations les plus anciennes et les plus actives parmi les 24 fédérations de l'U.T.A.P. Elle est composée de 5 membres, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint et 3 membres, et a des représentations régionales dans 6 gouvernorats parmi les plus importants en production avicole. La FNA opère en étroite collaboration avec la Direction Générale du GIPAC.

Les coopératives de services avicoles

Elles sont très importantes dans l'organisation de la profession et constituent un des grands volets du programme de mise à niveau du secteur avicole engagé depuis l'année 1996. Dans ce cadre, le GIPAC a œuvré au regroupement des petits et moyens éleveurs de poulet de chair et de pondeuses au sein de structures professionnelles : les coopératives régionales de service avicoles, qui se convertiront désormais en Sociétés Mutuelles de Services conformément à la loi N° 94-2005 en date du 18 octobre 2005. Le secteur avicole compte actuellement 12 coopératives créées entre 1977 et 2002, situées principalement dans les régions côtières du pays (tableau 12 ci-après). Elles regroupent près de 590 éleveurs de poulet de chair et 115 éleveurs de pondeuses, représentant des proportions de respectivement 20% et 35% du nombre d'éleveurs adhérents au GIPAC, et détiennent près de 34% et 27% des capacités de production de poulet de chair et de pondeuses recensées au GIPAC. Leur taux d'exploitation moyen en poulet de chair est de 74%, et elle détiennent des quota d'importation des reproducteurs chair de 85 000 sujets soit 12% du quota national.

TABLEAU 12:
Nombre d'adhérents et capacité de production des coopératives avicoles

Coopérative	Date de création	Poulets de chair		Poule pondeuses	
		Nb d'éleveurs	Capacité par rotation	Nb d'éleveurs	Capacité par rotation
1 CORAVIM	19 nov. 1977	62	465.100	0	0
2 CORAVIS	19 mars 1991	61	576.640	88	1.722.531
3 CAVICAB	19 avril 1993	41	519.610	1	5.000
4 EL HORRIA	19 déc. 1995	26	96.000	1	15.000
5 EL AAMEL	01 jan. 1996	78	282.900	0	0
6 ENNEJMA	13 avril 1996	61	413.450	2	70.000
7 CORASUD	27 août 1997	38	163.430	10	117.000
8 CAVIM	20 oct. 1997	39	322.940	3	39.160
9 CORAVIG	08 oct. 1998	17	102.800	5	90.000
10 ENNSRINE	13 mars 2001	76	219.860	0	0
11 ELHOUDA	30 mars 2002	79	333.530	2	24.585
12 CORAVIT	01 mars 2002	11	93.820	3	41.540
total coopératives		589	3.590.080	115	2.124.816
total pays		2157	10.630	300	7.950.000
% coopératives		27	34	38	27

Source: Consultant, 2008

Les missions dévolues à ces structures sont d'ordre technique et économique :

- assurer à leurs adhérents un approvisionnement régulier en poussins et en différents intrants d'élevage.
- leur apporter l'encadrement technique et sanitaire nécessaires.
- Organiser l'intégration avec les abattoirs, les couvoirs et les unités de fabrication des aliments
- Améliorer la productivité, amélioration les circuits de distribution et la qualité des produits
- Organiser des journées d'information (bonnes pratiques d'élevage, biosécurité, vaccination).
- Organiser au profit de ses adhérents ainsi qu'à leurs enfants des sessions de formation en élevage avicole

Par ailleurs, toutes les coopératives sont conventionnées avec un vétérinaire qui leur assure le suivi sanitaire de leurs élevages (préparation des bâtiments avant l'arrivée des poussins, analyses de laboratoire, traitements prodigués...). Toutes ces activités font l'objet d'un suivi permanent par le GIPAC.

TABLEAU 13: Degré d'intégration des Sociétés agricoles tunisiennes, 2008

Société	Elevage de reproducteurs	Couvoir	UAB	Elevages commerciaux	Intégration d'éleveurs	Abattoir	Atelier de découpe	Atelier de transformation	Dépôts en gros	Points de vente propres	Chaîne de supermarchés
Sté CHAHIA											
SAVIMO											
Abattoir du Cap Bon											
Sté Dick											
Sté EL JENENE											
SABCO											
HMAIED											
OTD ENFIDHA											
SOPAT											
SOPROVAM											
SOPAVI											
FRIJI											
VONOR											
SAVOL											
SIAV											
SENIA											
KOKAM											
AAN											
BNINA											
FAWHA											

Présent
Absent

TABLEAU 14: Liste des abattoirs et leurs coordonnées, 2008

	Société	Nom Commercial	Responsable	ADRESSE	N° TEL	N° FAX	MOBILE
1	Sté CHAHIA	CHAHIA	CHAABOUNI Hatem	Rte Sidi Salem 3000 - SFAX	74 468 000	74 468 630	22 100 600
2	SAVIMO	POULET DE MORNAG	BEN SLIMANE Mondher	B.P. 78 - 2097 BOUMHEL	71 216 177	71 216 253	98 320 131
3	Abattoir du Cap Bon	TRABELSI	TRABELSI Mohamed	44 rue de Kigali 8000 Nabeul	72 285 847	72 285 545	98 308 590
4	Sté Dick	EL MEZRAA	SASSI Naoufel	GP1 KM 25 Fondok El Jedid	72 399 222	72 399 305	22 343 181
5	Sté EL JENENE	EL MEZRAA	SASSI Naoufel	GP1 KM 25 Fondok El Jedid	72 250 222	72 250 109	22 343 181
6	SABCO	SABCO	BICHIOU Mohamed	Bir Bouregba 8042 Hammamet	72 316 312	72 317 829	98 308 867
7	HMAIED	-	HMAIED Mohamed	52 Av. Ali Belhaouane 8090 KELIBIA	-	72 275 837	98 300 227
8	OTD ENFIDHA	-	EL ASKRI Mongi	OTD Enfidha - 4030 ENFIDHA	73 250 333	73 250 322	98 225 011
9	SOPAT	MLIHA	LAHMAR Fethi	BP 19- 5080 Teboulba	73 692 548	73 692 551	20 302 107
10	SOPROVAM	MA PRAIRIE	CHAHDOURA Jamel	MOKNINE	73 474 825	73 474 826	21 406 788
11	SOPAVI	ZAAFRANA	DAGDAGUI Ameur	EL JEM	73 632 018	73 633 161	98 925 012
12	FRIJI	FRIJI	FRIJI Houcine	OULED HAFFOUZ SIDI BOUZID	76 678 085	76 678 220	22 302 380
13	VONOR	-	AOUADHI Mokhtar	Z.I. 8170 BOU SALEM	78 637 050	78 637 050	98 446 008
14	SAVOL	-	BOUZID Othman	Z.I. KORBA	72 389 094	72 389 095	20 331 445
15	SIAV	-	CHENITIR Habib	SIDI SAAD - MORNAG	71 560 523	71 560 523	98 330 031
16	SENIA	COCORICO	TRABELSI Hichem	Z.I.MGHIRA	79 408 238	79 408 258	22 262 500
17	KOKAM	-	KHARROUBI Amor	SILIANA	78 873 396	78 871 533	
18	AAN	-	LABIADH Neji	Z.I. ZAGHOUAN	72 680 176	72 680 176	97 365 096
19	BNINA	BNINA	Mokhtar Dakhli	ZARZIS	75 695 200	75 697 748	20 302 430
20	FAWHA	FAWHA	Tahar TLILI	SIDI BOUZID			98 417 372

Directions et Services impliqués au seins des Services Publics:

- Direction Générale de la Production Agricole – MARCH
- Direction Générale des Etude et du Développement Agricole- – MARCH
- Direction Générale des Services Vétérinaire – MARCH
- Services des Frontières DGSV - MARCH
- Direction du suivi et des analyses économiques – GIPAC
- Direction de la Programmation et de la Santé – GIPAC
- Service des statistiques – GIPAC

Annexe II

Liste des projets majeurs — secteur avicole

Information non disponible

Annexe III

Références bibliographiques

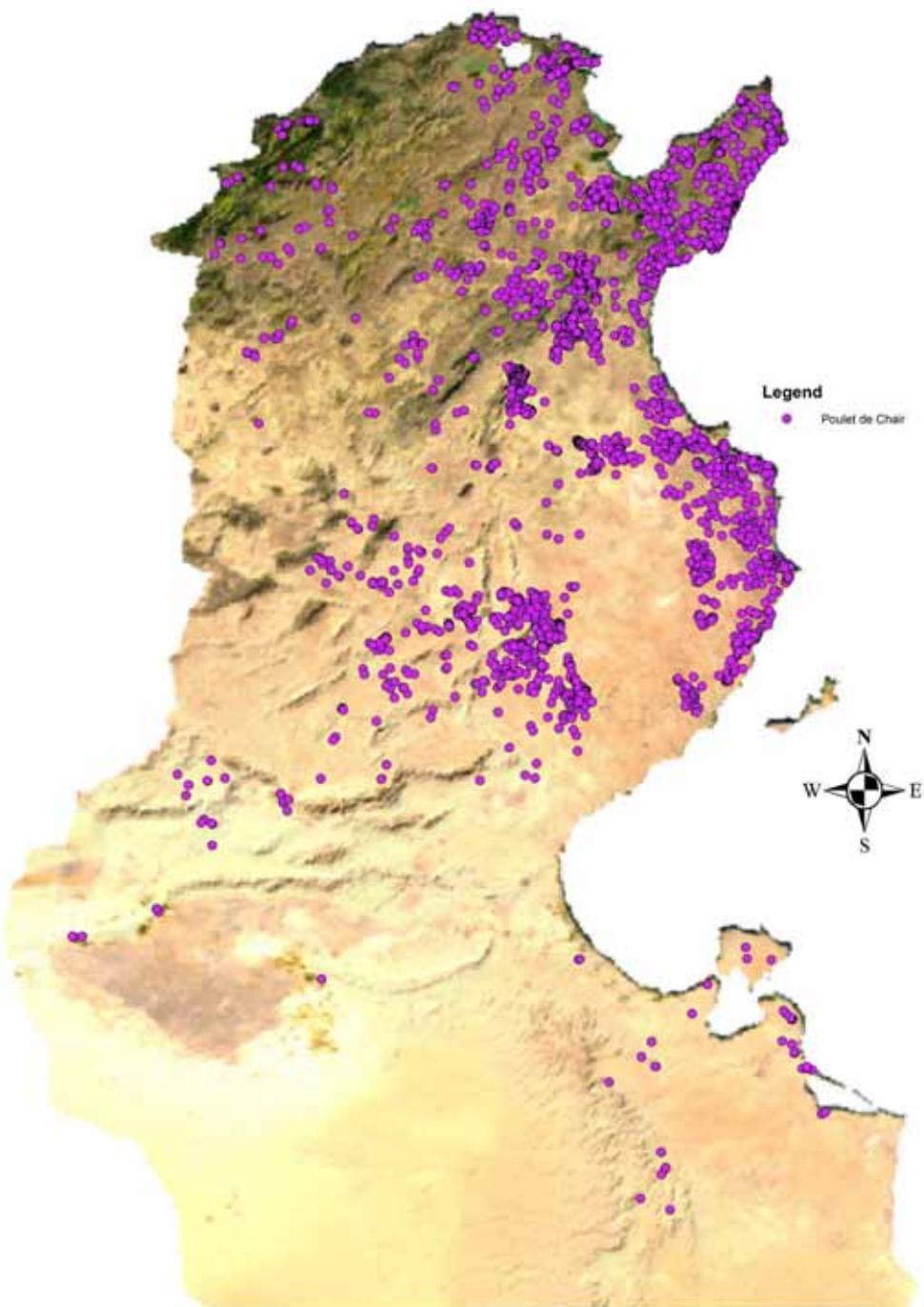
- Site web de l'Institut National de la Statistique: www.ins.nat.tn
- Projection de la population 2004 – 2034 – Publication de l'INS
- Les Comptes de la Nation base, 1983, Mars 2007 - Publication de l'INS
- ATCE: Tunisie Principaux indicateurs économiques et sociaux
- FAO. 2007. Structure et importance des secteurs avicoles commercial et traditionnel au Maroc – Ahmed Barkouk septembre 2007.
- Site web du Groupement Interprofessionnel des Produits Avicoles et Cunicoles – www.gipaweb.com.tn
- Site web de l'ONAGRI
- Newsletters de la Direction Générale des Services Vétérinaire
- Etude sur l'exportation des produits avicoles – Riadh Karma 1994.
- Le Secteur Avicole – GIPAC 1983-1994
- Mise à jour - Le Secteur Avicole –1999 – Publication du GIPAC
- Mise à jour - Le Secteur Avicole –2000-2001 – Publication du GIPAC
- Bulletin d'Information Avicole – N° 17 – Législation dans le secteur avicole – Publication du GIPAC
- Base de données Statistique du GIPAC
- Mercuriale des prix à la production – émission quotidienne du GIPAC
- Mercuriale des prix au consommateur – INS

Annexe IV

Cartes

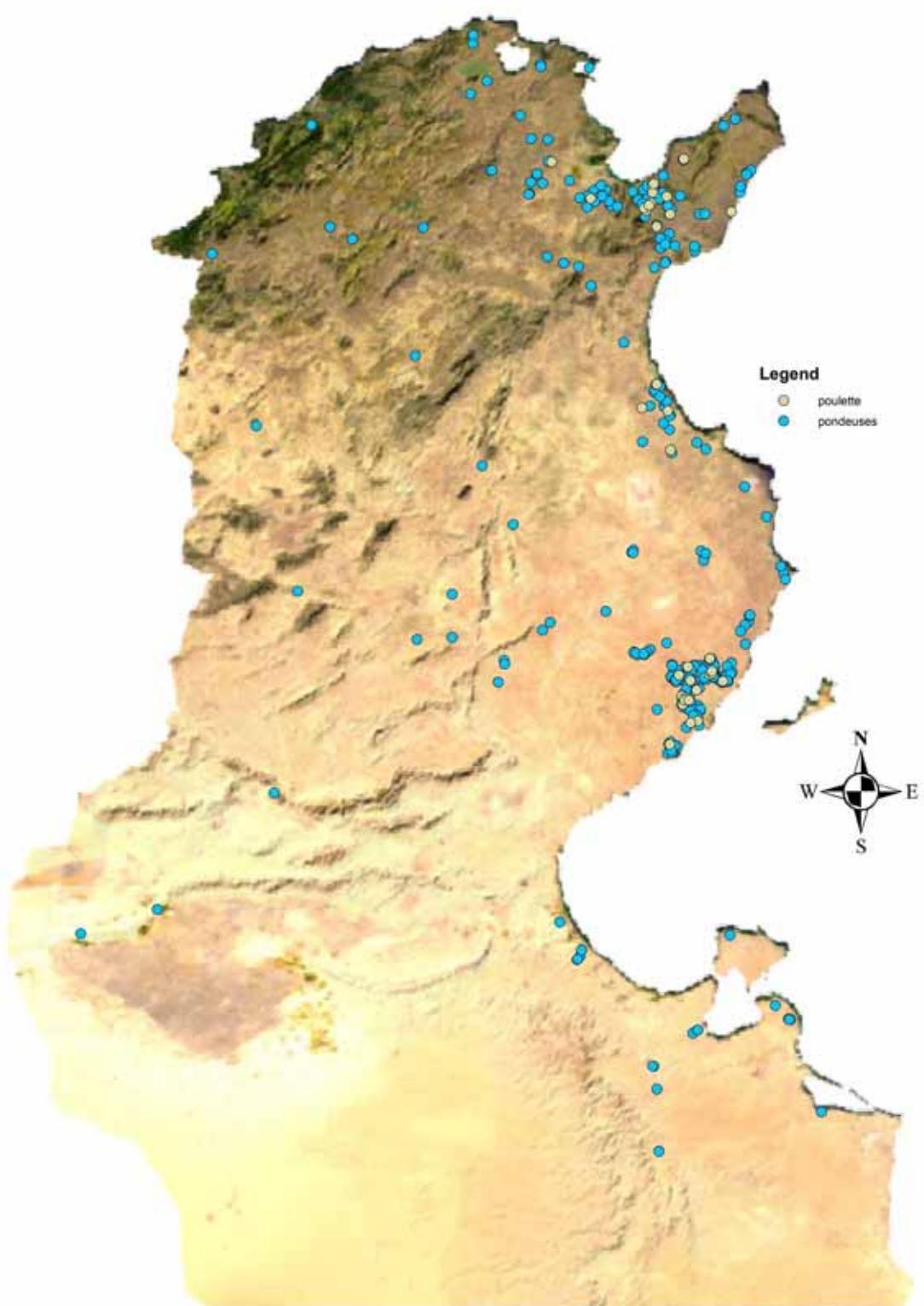
Carte 1

LA CARTE DES ELEVAGES DE POULET DE CHAIR EN TUNISIE



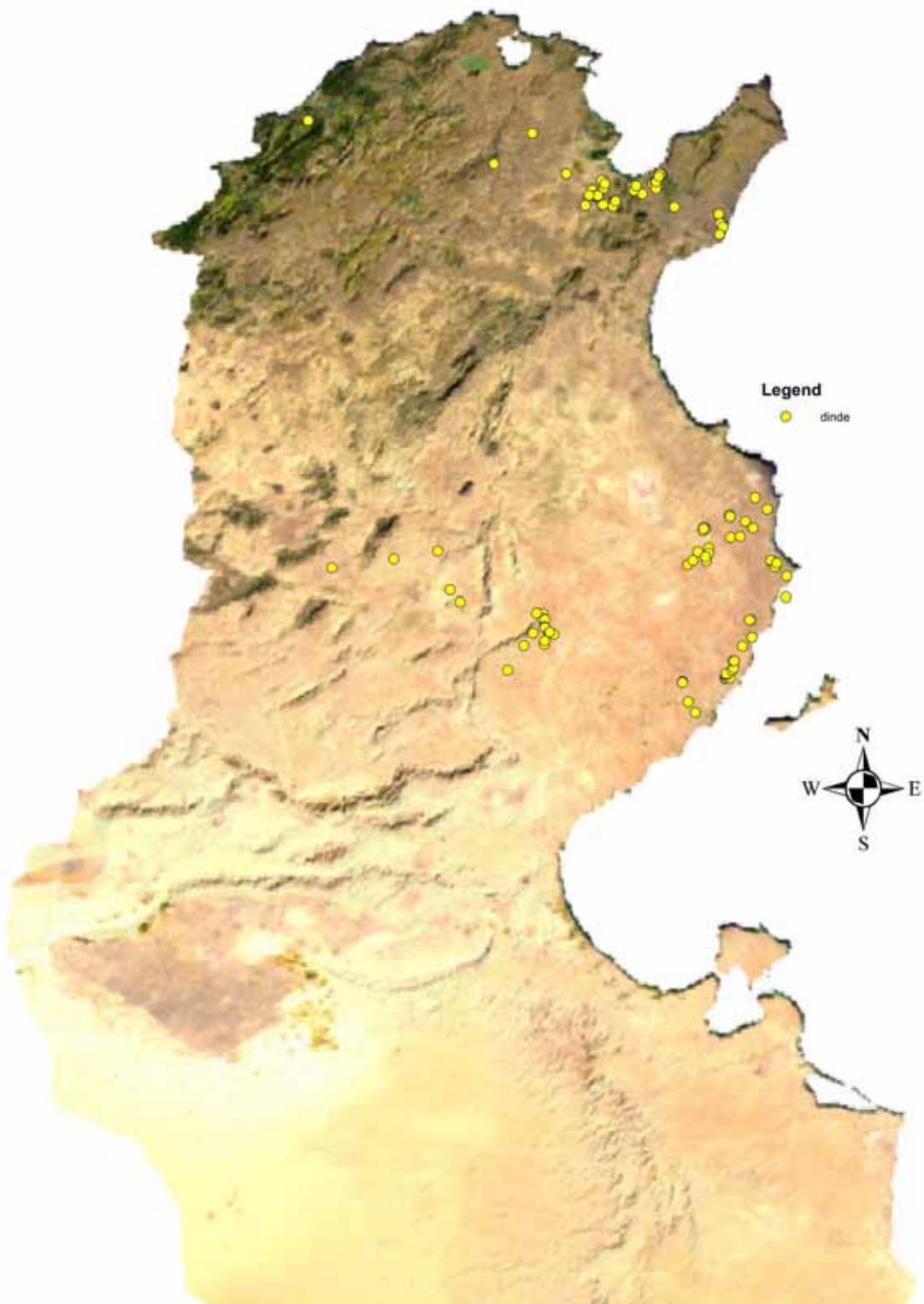
Carte 2

LA CARTE DES ELEVAGES DE POULETTES ET PONDEUSES EN TUNISIE



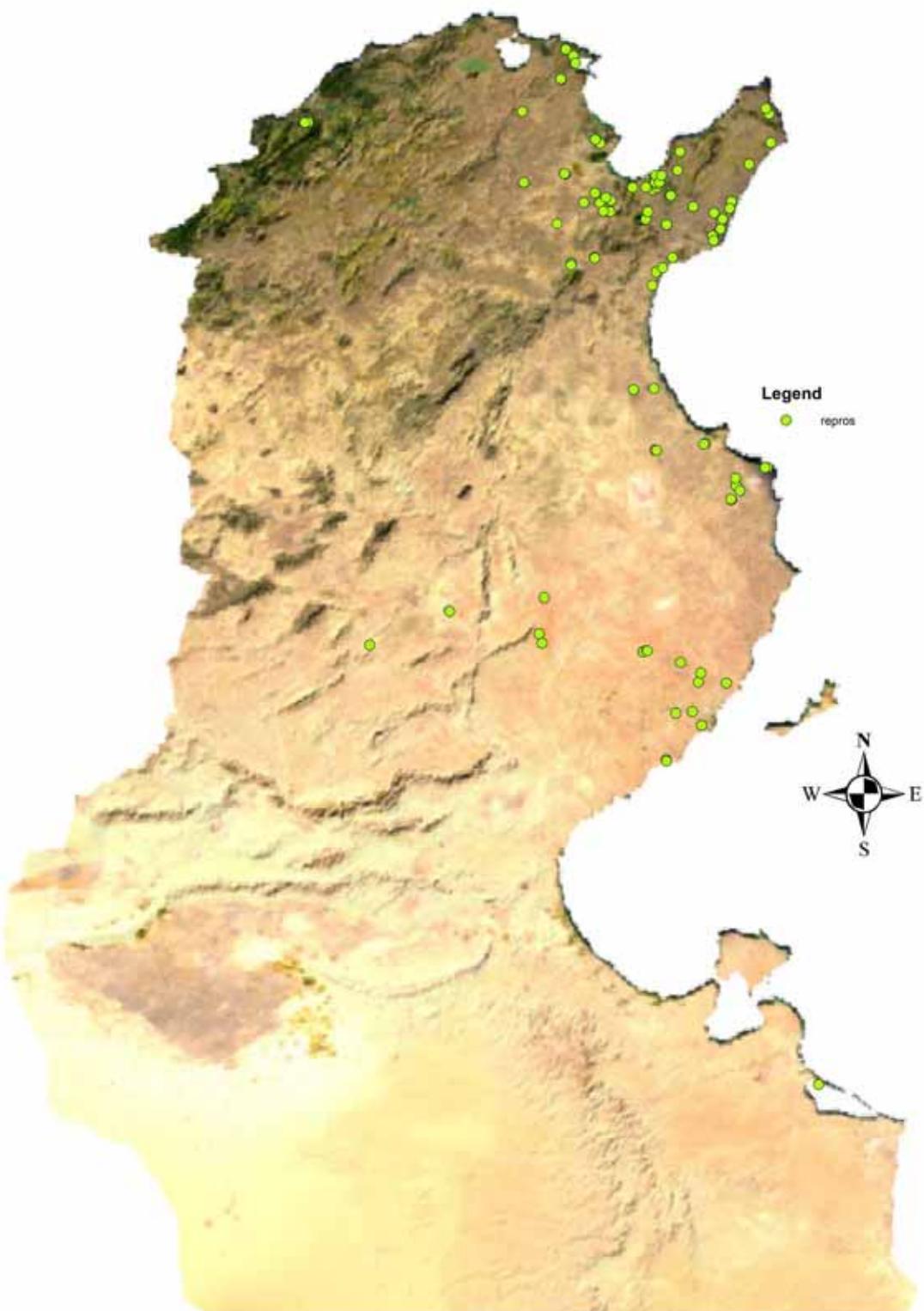
Carte 3:

LA CARTE DES ELEVAGES DE DINDE EN TUNISIE



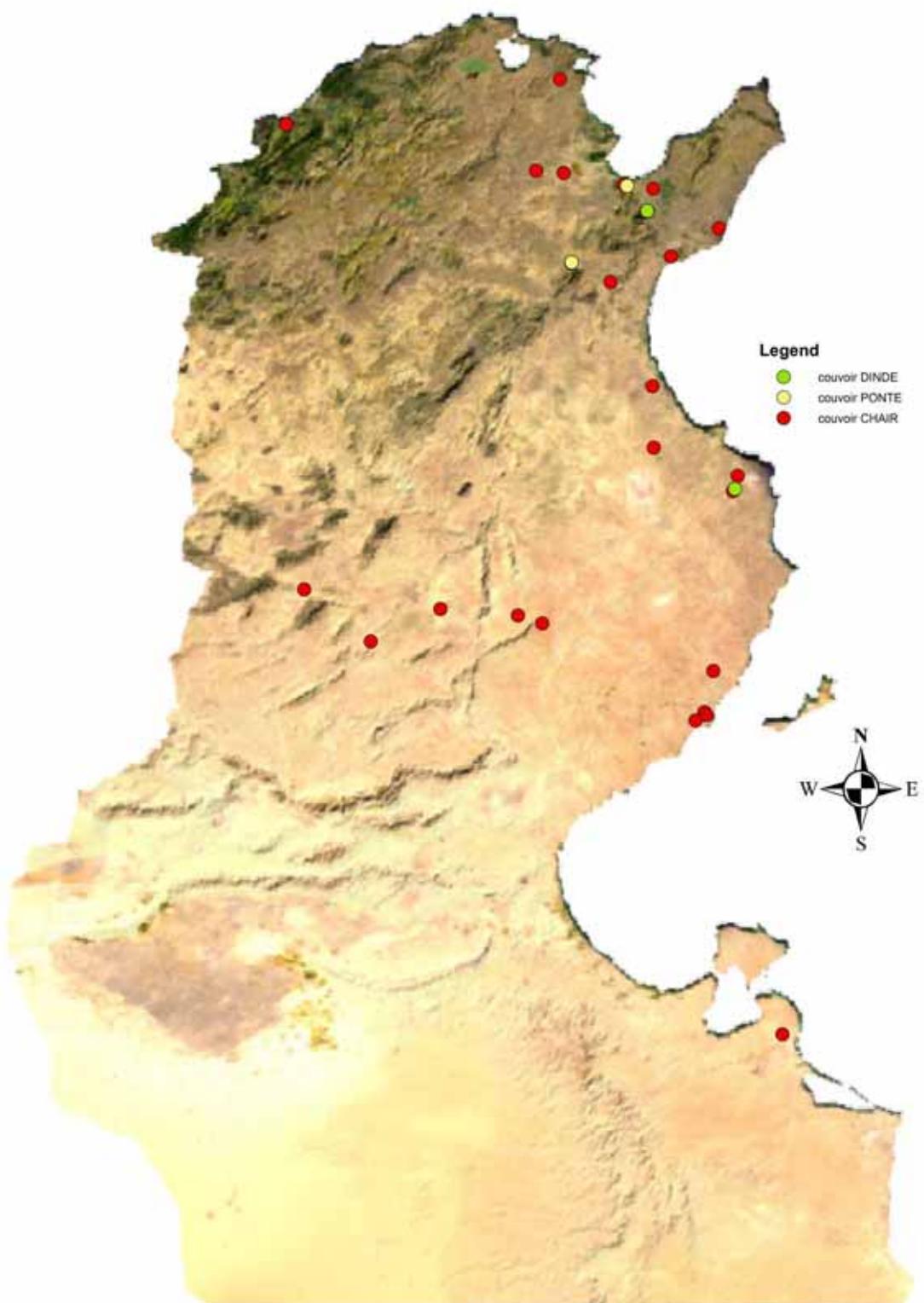
Carte 4:

LA CARTE DES ELEVAGES DE REPRODUCTEURS EN TUNISIE



Carte 5:

LA CARTE DES COUVOIRS DE TUNISIE



Carte 6:

LA CARTE DES ABATTOIRS AVICOLES EN TUNISIE

